
Dix questions essentielles à suivre en 2019



ANALYSE APPROFONDIE

EPRS | Service de recherche du Parlement européen

Auteur: Étienne Bassot
Service de recherche pour les députés
PE 630.352 — janvier 2019

L'objectif de cette publication de l'EPRS est d'offrir un éclairage sur dix questions et domaines d'action essentiels susceptibles de figurer parmi les priorités politiques de l'Union européenne en 2019. Elle a été rédigée et révisée par Isabelle Gaudeul-Ehrhart, du Service de recherche pour les députés, qui s'est appuyée sur les contributions des analystes politiques suivants: Didier Bourguignon, Gisela Grieger, Silvia Kotanidis, Tambiama Madiaga, Nóra Milotay, Maria Niestadt, Eric Pichon, Magdalena Sapała, Marcin Szczepanski, Laura Tilindyte, Jana Titievskaia et Sofija Voronova. L'image de couverture a été réalisée par Samy Chahri.

De plus amples informations sur les propositions législatives de l'Union européenne en cours, y compris toutes celles visées dans le présent document, sont disponibles en anglais sur le calendrier en ligne du Parlement, le train législatif, à l'adresse suivante:

<http://www.europarl.europa.eu/legislative-train/>

VERSIONS LINGUISTIQUES

Original: EN

Traductions: DE, FR

Manuscrit achevé en janvier 2019.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ ET DROITS D'AUTEUR

Ce document a été préparé à l'attention des Membres et du personnel du Parlement européen comme documentation de référence pour les aider dans leur travail parlementaire. Le contenu du document est de la seule responsabilité de l'auteur et les avis qui y sont exprimés ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement.

Reproduction et traduction autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et information préalable avec envoi d'une copie au Parlement européen.

Bruxelles © Union européenne, 2019.

Crédits photo: © lazyllama, Andrey Popov, sdecoret, Zerbor, Richard Carey, Siarhei, SFIO CRACHO, peshkova, EdNurg / Fotolia; Lightspring / Shutterstock.com.

PE 630.352
ISBN: 978-92-846-4410-0
DOI: 10.2861/997
QA-07-18-123-FR-N

epers@ep.europa.eu

<http://www.epers.ep.parl.union.eu> (intranet)

<http://www.europarl.europa.eu/thinktank> (internet)

<http://epthinktank.eu> (blog)

RÉSUMÉ

Cette publication annuelle offre un aperçu actualisé des analystes thématiques du Service de recherche du Parlement européen au sujet de dix questions et domaines d'action essentiels susceptibles de figurer parmi les priorités politiques de l'Union européenne (UE) en 2019. Chaque contributeur présente l'état d'avancement de la question qu'il a analysée, souligne les actions entreprises par l'Union ainsi que le rôle propre au Parlement, examine les éventuelles interactions avec les autres questions, et esquisse l'avenir en vue de déterminer les principaux jalons attendus.

Cette nouvelle édition porte sur trois groupes de questions. Le groupe institutionnel débute par le chapitre intitulé «Un nouveau Parlement européen — une nouvelle Commission européenne», qui met l'accent sur les incidences institutionnelles du nouveau paysage politique que les citoyens définiront en votant aux élections européennes en mai 2019. Il suggère les éventuelles différences que le nouveau Parlement pourrait présenter par rapport au Parlement actuel et à ceux qui l'ont précédé, et se penche sur les modalités de la nomination de la nouvelle Commission. Ce groupe met ensuite l'accent sur «La voie à suivre» pour une Union de 27 États membres, en se penchant sur l'orientation du débat en cours et sur l'avenir après le Brexit. Enfin, le «Financement futur de l'Union» présente le contenu et les objectifs des propositions de la Commission concernant le cadre financier pour les sept prochaines années, ainsi que les ambitions et la position du Parlement dans le cadre des négociations.

Quatre questions géopolitiques constituent le second groupe: en premier lieu, la relation entre l'Union européenne et l'Afrique, que le président de la Commission européenne a désignée, dans son discours sur l'état de l'Union 2018, comme notre «continent cousin». Cette section examine les initiatives en faveur d'un renforcement des relations et examine d'éventuels partenariats. Le chapitre intitulé «Guerres commerciales» dresse ensuite le bilan des relations actuelles entre l'Europe, la Chine et les États-Unis et examine les incidences politiques, économiques et juridiques de celles-ci ainsi que la réponse de l'Union dans ce contexte. Le chapitre suivant, intitulé «Sécurité intérieure», nous révèle la numérisation croissante des activités criminelles et la manière dont l'Union traite cette question. Enfin, les enjeux environnementaux et climatiques sont étudiés sous un angle qui, bien qu'inhabituel, correspond à la plus grande partie de la surface de notre planète: les océans. Le chapitre intitulé «Vers une politique pour les océans» se penche sur les avantages des océans et les pressions auxquels ceux-ci sont soumis, ainsi que sur les politiques aux niveaux européen et mondial dans ce domaine et sur les évolutions probables au cours de l'année à venir.

Les questions technologiques viennent clore la liste de ces «Dix questions essentielles à suivre en 2019» et débutent sur une réflexion intitulée «De l'intelligence artificielle à l'intelligence collective», qui vise à examiner ce nouveau sujet ainsi que le rôle de l'Union en 2019 et au-delà. Suit un chapitre consacré à la «Mobilité électrique», qui examine la croissance du marché des véhicules routiers électriques et les actions de l'Union visant à soutenir celle-ci. Enfin, une contribution plus générale sur la «Transformation numérique» dresse le bilan de ce phénomène omniprésent et recherche la meilleure façon de construire une économie numérique et de façonner le cadre juridique, éthique et réglementaire dont celle-ci a besoin.

Cette édition 2019 de «Dix questions essentielles à suivre» vient compléter les deux éditions précédentes de cette série annuelle ainsi que, de manière générale, la vaste gamme de publications de l'EPRS, et vise à informer les députés au Parlement européen et le grand public ainsi qu'à alimenter la réflexion et les débats au début d'une année décisive pour l'avenir de l'Europe et de ses citoyens.

Table des matières

Introduction	1
1. Un nouveau Parlement européen — une nouvelle Commission européenne	2
2. L'Union des 27 — la voie à suivre	5
3. Financement futur de l'Union	8
4. L'Afrique — le «continent cousin»	11
5. Guerre(s) commerciale(s)	14
6. Sécurité intérieure	17
7. Vers une politique pour les océans	20
8. De l'intelligence artificielle à l'intelligence collective	23
9. Mobilité électrique	26
10. La transformation numérique	29

Introduction

Le début de toute nouvelle année s'accompagne d'un sentiment d'espoir et d'attente, d'une volonté de prendre et d'honorer des résolutions, du désir de renaissance et de possibilités nouvelles, et d'un sentiment de curiosité face à l'inconnu. Il en allait certainement de même en 2017 et en 2018, pour les deux premières éditions de cette publication annuelle. Or, l'année 2019 semble tout aussi nouvelle, spéciale et exigeante, et ce pour de nombreuses raisons.

En premier lieu, d'ici quelques mois seulement, le paysage politique européen semblera très différent à bien des égards: en mai, les citoyens voteront aux élections européennes et choisiront un nouveau Parlement européen, ce qui conduira ensuite à la désignation d'une nouvelle Commission européenne; en outre, une Union européenne bientôt composée de 27 membres devra trouver sa voie dans sa nouvelle configuration; enfin, avec le nouveau cadre financier pluriannuel, l'Union définira les moyens financiers dont elle disposera au cours des sept prochaines années afin d'œuvrer en faveur de sa vision et de faire de celle-ci une réalité pour ses 450 millions de citoyens.

En deuxième lieu, le monde change: les relations que l'Europe entretient avec l'Afrique doivent être réinventées; notre planète et son environnement sont menacés sur la terre et dans les océans, et nécessitent des réponses européennes et mondiales; enfin, la scène internationale est confrontée à une remise en cause du multilatéralisme et à une tendance aux guerres commerciales.

En troisième lieu, au-delà des changements structurels influant sur l'Union, le tissu économique et social de la société dans son ensemble change de façon spectaculaire et à une vitesse sans précédent. La transformation numérique n'est pas seulement une question technologique et économique; elle interagit également avec ce tissu social et concerne de plus en plus d'aspects de la vie des citoyens.

Qu'elles soient d'ordre politique, géopolitique ou technologique, ces questions méritent en tant que telles une attention particulière. Pour ces raisons, le Service de recherche du Parlement européen (EPRS) a demandé à une dizaine de ses analystes thématiques de présenter les dernières évolutions de leurs domaines respectifs, d'expliquer le rôle des institutions européennes et d'offrir un aperçu sur ce que l'on peut attendre des mois et de l'année à venir.

Afin de se faire une idée plus précise de l'Union européenne en 2019 et de mieux comprendre les dynamiques en jeu et les défis à venir, il est essentiel de se concentrer non seulement sur chacune de ces questions, mais aussi sur les interactions entre celles-ci et sur l'influence qu'elles exercent les unes sur les autres. La complexité de ces interactions est considérable, comme le suggère l'image qui figure sur la couverture de cette publication. Cette analyse en profondeur se traduit dans ce document par l'attention toute particulière qui est portée au lien de chacune des dix questions avec les neuf autres. La nature des interactions varie selon les questions: s'il n'est pas étonnant que les évolutions institutionnelles et budgétaires aient une incidence sur toutes les autres, il est toutefois également intéressant d'examiner certaines interactions moins prévisibles, telles que la transformation numérique, les relations de l'Union avec l'Afrique ou la sécurité intérieure.

Nous espérons que vous lirez avec plaisir cette dernière édition des «Dix questions essentielles à suivre», et que cette lecture alimentera vos réflexions et stimulera votre curiosité au fur et à mesure que vous prendrez connaissance des enjeux et des perspectives de l'année à venir.

Étienne Bassot

Directeur du Service de recherche pour les députés
Service de recherche du Parlement européen (EPRS)

1. Un nouveau Parlement européen — une nouvelle Commission européenne

En quoi le nouveau Parlement européen sera-t-il différent?



Les élections européennes des 23 et 26 mai 2019 seront les premières après le départ d'un État membre de l'Union européenne; la date prévue pour le Brexit étant le 30 mars 2019. Par conséquent, après des décennies d'augmentation du nombre de membres de l'Union européenne et de députés au Parlement européen, ce dernier verra le nombre de ses parlementaires [passer](#) de 751 à 705 pour la période 2019-2024. Sur les 73 sièges demeurés vacants à la suite du Brexit, 27 seront redistribués et le nombre de représentants élus dans certains États membres [augmentera légèrement](#). Si le Royaume-Uni est encore membre de l'Union européenne au début de la nouvelle législature (ce qui pourrait se produire si le Conseil européen prenait, à l'unanimité, la décision de prolonger la période de négociation, ou en cas de révocation par le Royaume-Uni de sa notification en vertu de l'article 50 du traité sur l'Union européenne), le nombre de membres restera inchangé (jusqu'au retrait du Royaume-Uni dans la première hypothèse).

Outre ce changement de dimension, les observateurs prévoient également une plus grande fragmentation du Parlement, compte tenu de la tendance à la baisse du soutien électoral en faveur des partis politiques «traditionnels» et de l'afflux de nouvelles forces aux deux extrémités du spectre politique. La proportion cumulée des groupes politiques du Parlement les plus importants — le groupe du Parti populaire européen (PPE) et le groupe de l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates (S&D) — s'élevait à 66 % au cours de la législature 1999-2004, mais diminue depuis lors et [a chuté](#) à 54,8 % après les élections de 2014. Il est fort probable que ce chiffre décroisse encore légèrement, ce qui renforce la nécessité de nouer des alliances au-delà des lignes des partis afin de construire des majorités.

Ces évolutions sont susceptibles d'avoir des incidences sur les groupes politiques, notamment après le départ des 73 membres britanniques à la suite du Brexit. Actuellement, 19 des 74 membres du groupe des Conservateurs et Réformistes européens (ECR), et 19 des 43 membres du groupe Europe de la liberté et de démocratie directe (EFDD) ont été élus au Royaume-Uni. Le nombre de groupes politiques au sein du Parlement européen, quant à lui, [oscille](#) entre 7 et 10 depuis les premières élections directes, en 1979. La formation d'un groupe politique requiert un nombre minimal de 25 députés élus dans au moins un quart des États membres (actuellement sept) ([article 32](#) du règlement intérieur du Parlement européen). L'une des principales incertitudes qui pèsent sur le Parlement de la période 2019-2024 est le futur alignement du mouvement En Marche dirigé par le président français, Emmanuel Macron. Alors que celui-ci a été longtemps hésité à aligner son parti sur une quelconque famille politique européenne, de [récents rapports](#) suggèrent un éventuel alignement sur le groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ALDE), qui pourrait avoir d'importantes conséquences. La première période de session du nouveau Parlement se tiendra du 2 au 4 juillet 2019; à cette occasion, le Parlement élira également ses dirigeants: son président, des Vice-présidents et ses questeurs.

La nomination de la nouvelle Commission

Depuis sa création, le Parlement européen a le pouvoir de révoquer la Commission européenne (motion de censure). Par la suite, son rôle dans le processus de nomination de la nouvelle

Commission a progressivement augmenté. Le traité de Maastricht (1992) a conféré au Parlement le pouvoir d'approuver (et également, par conséquent, de rejeter) la Commission en tant que collège avant que celle-ci ne prenne ses fonctions, et exige des États membres qu'ils consultent le Parlement avant de désigner la personne qui sera nommée à la présidence de la Commission. À l'heure actuelle, le candidat à la fonction de président de la Commission doit être proposé par le Conseil européen, mais ce dernier doit le faire tout en «tenant compte des élections» au Parlement européen et «après avoir procédé aux consultations appropriées» ([article 17, paragraphe 7, du traité sur l'Union européenne](#)). Le président est élu par le Parlement à la majorité des membres qui le composent (376 votes sur 751, soit 353 sur 705 après le Brexit).

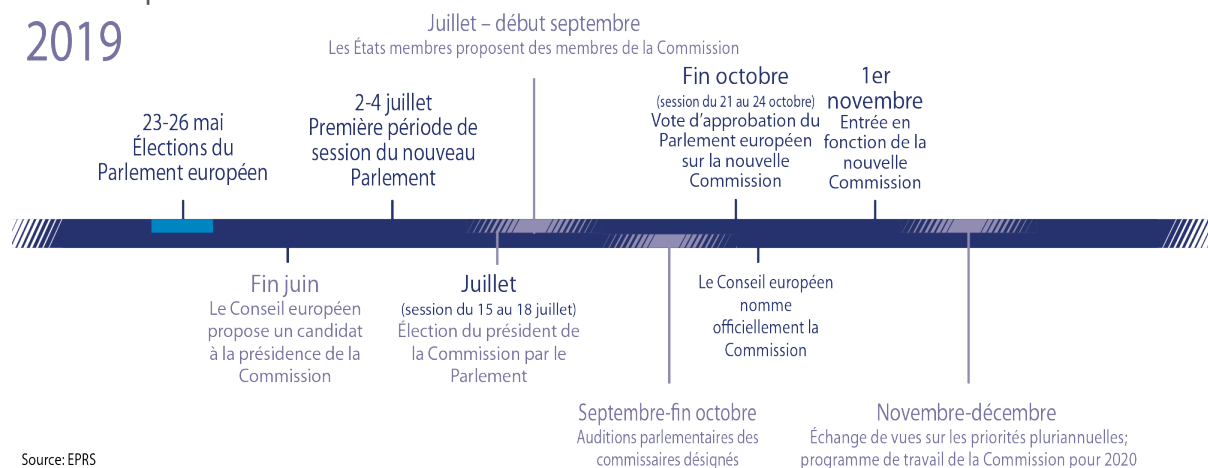
Le lien de plus en plus étroit entre l'investiture de la Commission et le Parlement a récemment trouvé son illustration la plus puissante dans le processus *Spitzenkandidaten*, qui a conduit à l'élection de Jean-Claude Juncker à la fonction de président de la Commission après les élections de 2014. Le Parlement est fermement décidé à renouveler ce processus en 2019 et à en faire la «norme». Dans sa résolution du [7 février 2018](#), le Parlement a affirmé son soutien à cette procédure et a souligné que si le Conseil européen n'adhérait pas au processus des *Spitzenkandidaten*, il risquerait «de soumettre à l'approbation du Parlement un candidat à la fonction de président de la Commission qui ne recueillera pas une majorité parlementaire suffisante». Le Parlement a également précisé qu'il était «prêt à rejeter tout candidat [...] à la présidence de la Commission qui n'a pas été désigné comme *Spitzenkandidat*». Si la Commission et son président ont également exprimé leur ferme [soutien](#) en faveur de la procédure des *Spitzenkandidaten*, le Conseil européen a [souligné](#) que la nomination du candidat relève de sa compétence autonome, et a insisté sur le fait que «[c]e processus ne présente aucun caractère automatique».

Après l'élection du président de la Commission, cette dernière est soumise, en tant que collège, à un vote d'approbation du Parlement ([article 17, paragraphe 7, du traité sur l'Union européenne](#)). Il est de la responsabilité du président élu de distribuer les portefeuilles parmi les commissaires désignés, qui sont proposés par les gouvernements nationaux. Depuis 1994, le Parlement invite les commissaires désignés à des [auditions parlementaires](#) avant de donner son approbation. Ces auditions visent à évaluer les candidats «sur la base de leur compétence générale, de leur engagement européen et de leur indépendance personnelle», ainsi que de «leur portefeuille potentiel et leurs capacités de communication», et «tient compte, en particulier, de l'équilibre entre les sexes» ([annexe VI](#) du règlement intérieur du Parlement européen). Si le Parlement n'a pas le pouvoir de rejeter individuellement les commissaires désignés, il peut, pendant la période précédant le vote d'approbation, exercer des pressions politiques en ce qui concerne les candidats individuels ou les portefeuilles qui leur sont assignés, et a procédé ainsi dans le [passé](#). Après les auditions, et à la suite du vote d'approbation, la nouvelle Commission est nommée par le Conseil européen. Le mandat de la nouvelle Commission doit débiter le 1^{er} novembre 2019.

Il reste à voir quelles seront les priorités politiques de la nouvelle Commission et de son président, et la manière dont celles-ci seront incorporées dans le nouveau cycle de programmation pluriannuelle et annuelle, y compris le programme de travail annuel de la Commission pour 2020. À cet égard, l'[accord interinstitutionnel «Mieux légiférer» de 2016](#) engage la Commission, le Parlement et le Conseil à œuvrer dans le cadre d'une coopération interinstitutionnelle. Lors de la nomination de la nouvelle Commission, «les trois institutions procéderont [...] à des échanges de vues sur leurs principaux objectifs et priorités stratégiques pour la durée du nouveau mandat», et engageront un dialogue avant et après l'adoption du programme de travail annuel de la Commission.

Calendrier prévu

2019



Source: EPRS

2. L'Union des 27 — la voie à suivre



L'année 2019 sera probablement décisive pour dans quelle direction se poursuivra l'intégration de l'Union. Deux événements peuvent servir de catalyseurs à ce processus: le Brexit et les élections au Parlement européen. En particulier, ces dernières s'appuieront nécessairement sur les débats en cours au sujet de l'avenir de l'Europe.

L'orientation du débat en cours

Une sérieuse [réflexion](#) sur l'avenir de l'Union européenne a été entamée, non seulement à un [niveau institutionnel](#), mais aussi dans le monde universitaire et au sein de forums politiques plus larges. Si les suggestions concernant la nécessité de ce débat sont antérieures au Brexit, elles se sont intensifiées après le référendum britannique sur le retrait de l'Union en juin 2016. Avec la [déclaration de Bratislava](#) présentée en septembre 2016, les chefs d'État ou de gouvernement de l'Union ont adopté une position claire en faveur de l'unité de l'Union des 27 (UE-27) en présentant une «feuille de route» des actions spécifiques prioritaires, telles que la migration et la dimension sociale de l'Union, et en entamant une réflexion sur les origines de la désaffection à l'égard de la cause de l'Union. Avec la [déclaration de Rome](#), adoptée en mars 2017 à l'occasion du 60^e anniversaire des traités de Rome, les dirigeants de l'UE-27 se sont solennellement engagés en faveur de «l'unité et la solidarité». Cet événement a également marqué l'apparition de l'idée d'une intégration à des rythmes différents et selon des intensités différentes, «tout en avançant dans la même direction». La réunion informelle des dirigeants de l'Union, qui se tiendra à [Sibiu](#) le 9 mai 2019, date anniversaire de la déclaration Schuman, mais aussi tout juste quelques semaines avant les élections européennes de 2019, constituera la prochaine occasion solennelle de définir une stratégie future pour la période allant jusqu'à 2024.

La première institution européenne à faire des propositions concrètes à cet égard a été le Parlement européen avec deux résolutions adoptées en février 2017, qui proposaient des ajustements institutionnels en vue de relancer le processus d'intégration européenne. La [première](#) résolution suggérait d'examiner le potentiel non exploité du traité de Lisbonne (y compris l'augmentation du recours à la majorité qualifiée et la réduction du nombre de configurations du Conseil). La [deuxième](#) résolution envisageait des modifications plus importantes de l'architecture institutionnelle (notamment la désignation d'un ministre des finances et d'un ministre des affaires étrangères de l'Union européenne, ainsi que la réduction du nombre de commissaires).

Avec la présentation de son [livre blanc](#) en mars 2017, la Commission a défini ce que l'on peut considérer comme cinq «méthodes de travail» éventuelles pour l'avenir. Le livre blanc n'a encore fait l'objet d'aucune réaction officielle de la part du Conseil européen, mais a présenté plusieurs questions clés, plus particulièrement la possibilité d'une intégration des États membres à plusieurs vitesses. Cette option a été accueillie avec intérêt en 2017 par les dirigeants de la France, de l'Espagne, de l'Italie, de l'Allemagne et des pays du Benelux, et pourrait être examinée comme méthode de travail éventuelle dans les années à venir. Les pays de [Visegrad](#), en revanche, tout en confirmant leur engagement en faveur du processus d'intégration européenne et du marché intérieur, considèrent cette option avec méfiance, et soulignent qu'il est nécessaire d'éviter toute perturbation au sein de l'Union.

Si l'on tente de prédire l'orientation future de l'Union, l'on ne peut ignorer la dynamique de la relation franco-allemande, car celle-ci fournit une indication importante de l'évolution future, même s'il ne s'agit pas de la seule source d'alimentation du «moteur européen». Le président Macron et la

chancelière Angela Merkel, qui avaient respectivement exposé leur vision à l'occasion du discours de la [Sorbonne](#) en septembre 2017 et d'une [interview](#) dans le *Frankfurter Allgemeine Sonntagszeitung* en juin 2018, ont pris des engagements communs dans le cadre de la déclaration de [Meseberg](#) le 19 juin 2018. Cela souligne la convergence de ces deux dirigeants sur plusieurs questions, comme l'agenda en matière de migration, avec un renforcement du régime d'asile européen commun, la mise en place d'une véritable police européenne des frontières, l'Union économique et monétaire ainsi que l'établissement d'un budget de la zone euro.

Le Parlement européen a proposé un forum démocratique destiné à un échange de vues emblématique, à l'occasion duquel le président du Parlement européen, Antonio Tajani, a invité les chefs d'État ou de gouvernement à prendre part à une série de «[débats sur l'avenir de l'Europe](#)» (désormais mensuels) au cours des sessions plénières du Parlement. Ces [débats](#), qui se sont déroulés tout au long de l'année [2018 et se poursuivront au-delà](#), ont permis de révéler d'intéressants points de convergence, comme par exemple à l'égard de la mise en place de l'Union économique et monétaire, de la défense du modèle social européen, du soutien au commerce libre et équitable, et d'une stratégie commune face au changement climatique. Ils ont également mis en évidence des divergences d'opinions dans d'autres domaines, tels que la migration, la fiscalité et l'union bancaire. Outre les diverses suggestions politiques ou institutionnelles avancées par les dirigeants ou par les institutions de l'Union, une question plus vaste pourrait apparaître, au fil du débat, au sujet de la protection des [valeurs de l'Union](#) et de l'[évolution politique et démocratique](#) de l'Union.

Si peu de voix semblent s'élever à l'heure actuelle en faveur d'une réforme des traités, il existe une opinion généralisée selon laquelle il est nécessaire de modifier, dans une certaine mesure, la manière dont l'Union a fonctionné jusqu'à présent. Les élections au Parlement européen de 2019 — dont la [composition](#) sera modifiée en raison du retrait du Royaume-Uni de l'Union (voir question 1) — seront une occasion exceptionnelle de débattre ouvertement de l'orientation future de l'Union. La faisabilité concrète des réformes dépendra toutefois fortement de la composition politique du Parlement européen. À cet égard, la montée attendue des partis contestataires dans l'ensemble de l'Union, qui pourraient ne pas être disposés à renforcer les institutions de l'Union, ni à relancer les politiques de celle-ci, pourrait compliquer la mise en œuvre de toute tentative véritable. Dans une perspective plus large, l'Union, en particulier à l'occasion des élections européennes de 2019, doit trouver un [discours](#) positif afin de raviver le projet européen.

Au-delà du Brexit

Le retrait du Royaume-Uni de l'Union induira probablement un changement dans l'agencement des «[équilibres politiques](#)» au sein de l'Union. Cela pourrait conduire les États membres à devoir s'ouvrir à la constitution de nouvelles alliances sur des questions politiques spécifiques, par exemple en recherchant une base commune au-delà des alliances politiques ou régionales habituelles qui se sont cristallisées ces dernières décennies. Si le Brexit se déroule comme prévu, les négociations sur les relations commerciales futures entre l'Union et le Royaume-Uni pourront commencer. [D'éventuels modèles](#) ont été suggérés, parmi lesquels le modèle de l'accord de libre-échange (ALE), comme par exemple l'accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne, le modèle de la Turquie (c'est-à-dire une union douanière), et le modèle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le [modèle de l'ALE](#) semble être le plus susceptible de respecter les [limites](#) politiques initialement avancées par le Royaume-Uni. De même, il sera nécessaire de définir l'entente future en matière de politique étrangère, par exemple sous la forme d'un accord d'association.

La [déclaration politique](#) définissant le cadre de la relation commerciale future établit les paramètres d'un partenariat vaste et approfondi dans les domaines, entre autres, de la coopération commerciale et économique. La déclaration politique envisage également le remplacement éventuel de la [solution du filet de sécurité](#) pour l'Irlande du Nord par un accord ultérieur établissant d'autres arrangements qui permettront de pérenniser l'absence d'une frontière physique. L'Union européenne et le Royaume-Uni se considéreraient mutuellement comme des entités distinctes en ce qui concerne les questions sanitaires et phytosanitaires (SPS), ce qui revêtirait un intérêt particulier pour les agriculteurs. Comme indiqué dans l'[accord de retrait](#), après le Brexit, le Royaume-Uni et l'Union demeureraient dans un premier temps au sein d'une union douanière de fait. Dans le même temps, la déclaration politique reconnaît la souveraineté du Royaume-Uni et l'élaboration d'une politique commerciale indépendante du Royaume-Uni à l'avenir. À l'heure où nous écrivons, l'accord de retrait et la déclaration qui l'accompagne doivent encore être approuvés par le Parlement du Royaume-Uni.

En matière de politique étrangère et de défense, il est clairement dans l'intérêt des deux parties de maintenir une coopération étroite. Le Royaume-Uni étant une [puissance militaire européenne](#) importante, sa participation en tant que pays tiers aux initiatives de l'Union en matière de défense est en cours de discussion. Avec le départ du Royaume-Uni, l'Union perdra l'un de ses deux sièges permanents au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies. Néanmoins, le Brexit peut permettre à l'Union de [d'avancer plus rapidement](#) dans sa coopération en matière de défense et, dans certains domaines des relations extérieures, de se renforcer.

3. Financement futur de l'Union



L'année 2019 est l'avant-dernière de l'actuel cadre financier pluriannuel (2014-2020), et le plan financier de l'Union pour l'après 2020 de l'Union est déjà en cours de préparation. En mai 2018, la Commission a présenté ses propositions concernant le cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 ainsi qu'un nouveau système de ressources propres, tant au niveau du volet «dépenses» que du volet «recettes» du budget, respectivement. Une série de nouvelles propositions législatives établissant les programmes de dépense et les fonds nouveaux et continus au titre du prochain CFP (appelées règlements sectoriels) ont ensuite été formulées, à la suite desquelles l'Union a entamé des négociations décisives, non seulement sur des questions financières, mais également sur ses priorités futures et sur les actions qu'elle envisage de mener au cours de la prochaine décennie.

Bien que ces propositions législatives soient fréquemment regroupées sous le terme de «paquet CFP», elles font l'objet de [procédures](#) différentes, impliquant des rôles différents pour le Parlement et pour le Conseil. Si l'adoption par le Conseil du règlement fixant le CFP requiert l'approbation préalable du Parlement (article 312 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne), celui-ci est uniquement consulté par le Conseil avant l'adoption de la décision fixant les dispositions applicables au système des ressources propres de l'Union (article 311 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne). Les règlements sectoriels, quant à eux, sont adoptés au moyen de la procédure législative ordinaire, le Parlement statuant sur un pied d'égalité avec le Conseil (articles 289 et 294 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne). En outre, si, conformément aux traités, le Conseil européen «définit les orientations et les priorités politiques générales» de l'Union, et «n'exerce pas de fonction législative», l'expérience des dernières négociations sur le CFP montre qu'il joue un [rôle décisif](#) dans la prise de décisions, y compris sur les chiffres et sur de nombreux aspects précis des programmes de dépenses. Par ailleurs, en raison du contexte exceptionnel de changement simultané des mandats politiques du Parlement et de la Commission, il est cette fois-ci d'autant plus compliqué de parvenir à un accord. Afin d'éviter d'éventuels retards dans le processus de négociation et le début de la mise en œuvre des programmes de dépenses, la Commission et le Parlement ont appelé de leurs vœux un accord rapide sur le CFP avant les élections européennes de mai 2019. Toutefois, cet objectif a été balayé par la décision du Conseil européen, lors du sommet de décembre, de poursuivre ses travaux, en repoussant à l'automne 2019 la perspective de parvenir à un accord.

Proposition de la Commission: contenu et objectif

La proposition de la Commission relative au CFP 2021-2027 s'appuyait sur le débat plus vaste concernant l'[avenir de l'Europe](#) et [ses finances](#), les défis découlant de la crise économique, de la crise migratoire et des menaces terroristes, ainsi que les conséquences du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'établissement d'un nouveau CFP offrait une occasion de prendre en considération les nouvelles priorités politiques définies par les États membres dans le cadre de la [déclaration de Bratislava](#) en septembre 2016 et de la [déclaration de Rome](#) en mars 2017, et de traduire celles-ci en actions et en moyens financiers en vue de les concrétiser. La Commission avait également ainsi la possibilité de moderniser le budget de l'Union, de gagner en souplesse, de renforcer les domaines offrant une réelle valeur ajoutée européenne, de simplifier les procédures de dépenses et, enfin et surtout, de réformer le système des ressources propres.

Tous ces aspects sont, dans une certaine mesure, reflétés dans les propositions de la Commission. Au total, le CFP proposé s'élève à 1 134 583 millions d'euros (en engagements, prix de 2018) au cours de la période 2021-2027. Il équivaut à 1,11 % du revenu national brut (RNB) de l'UE-27 et représente une légère diminution par rapport à l'actuel CFP, qui correspond à 1,16 % du RNB de l'UE-27 (c'est-à-dire ajusté en fonction du Brexit). En ce qui concerne le volet «dépenses», la Commission propose d'attribuer davantage de fonds à des domaines tels que le marché unique, l'innovation et la recherche, l'environnement et l'action pour le climat, la migration et la gestion des frontières. En revanche, des coupes budgétaires ont été proposées pour la politique de cohésion (-10 %) et la politique agricole commune (-15 %) (voir graphique 1). Pour la première fois, la proposition relative au CFP comprend un budget spécifique pour la sécurité et la défense et pour les instruments d'appui en faveur de l'Union monétaire européenne. La proposition inclut de nouveaux instruments améliorés, pour un budget plus souple et plus à même de répondre rapidement à des demandes imprévues. En outre, la Commission propose de nouvelles mesures visant à garantir la protection des futures dépenses de l'Union contre les risques liés à des défaillances généralisées de l'état de droit dans les États membres. En ce qui concerne le volet «recettes», la Commission a simplifié et rationalisé les ressources propres existantes, proposé trois nouvelles ressources propres liées aux politiques de l'Union, et défini un mécanisme pour l'élimination progressive de tous les mécanismes de correction (appelés «rabais»). Ces modifications pourraient contribuer à résoudre le problème des États membres qui cherchent avant tout à garantir un «juste retour» du budget de l'Union, et modifier quelque peu la manière dont les contributions nationales sont perçues.

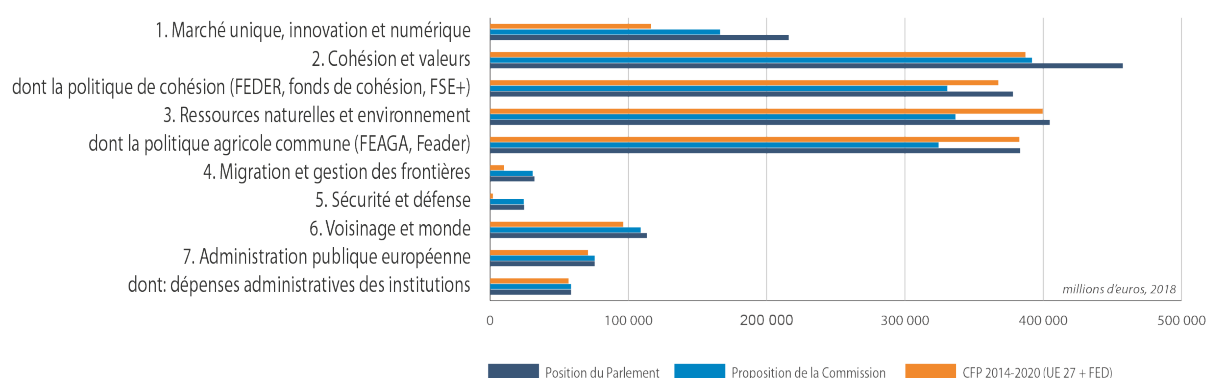
Position du Parlement: ambitions et négociations

Le Parlement européen préconise depuis longtemps des réformes du budget de l'Union, y compris de ses ressources propres. Il a exprimé sa solide détermination à élaborer un budget de l'Union ambitieux et basé sur les résultats, qui soit à même de répondre à des difficultés imprévues et de soutenir des programmes qui apportent des biens communs européens, dans ses résolutions sur les [attentes](#) au regard du CFP post-2020 et sur les [ressources propres de l'Union](#), ainsi que dans son mandat de négociation adopté le [14 novembre 2018](#). Ce dernier recouvre le CFP ainsi que les recettes de l'Union et se traduira donc dans les mandats du Parlement pour les négociations législatives en vue de l'adoption des programmes de l'Union (règlements sectoriels).

Le Parlement estime que la proposition de la Commission est insuffisante, compte tenu, actuellement, de tous les engagements, enjeux et nouvelles priorités. Il estime que le plafond du CFP devrait être fixé à 1,3 % du RNB de l'UE-27, ce qui correspondrait à un montant de 1 324 089 millions d'euros (aux prix de 2018). Comme indiqué dans la résolution, un tel montant permettrait de maintenir le financement de la politique de cohésion et de la politique agricole commune au niveau du CFP 2014-2020 (en termes réels) et de renforcer un certain nombre de programmes et politiques de l'Union, en particulier ceux qui visent à soutenir la croissance économique, la recherche et l'innovation ainsi que la jeunesse et la lutte contre le chômage, et à faire face aux défis de la migration (voir graphique 1). Compte tenu des obligations de l'Union en vertu de l'accord de Paris, le Parlement souligne que la contribution financière à la réalisation des objectifs climatiques devrait atteindre au moins 25 % des dépenses pour la période 2021-2027 et 30 % au plus vite, et ce au plus tard d'ici 2027. Quant aux modifications proposées pour le système des ressources propres, le Parlement considère qu'elles constituent une étape importante vers une réforme plus ambitieuse, mais demande l'adoption d'une stratégie encore plus ambitieuse ainsi que l'extension de la liste des nouvelles ressources propres et formes de recettes potentielles.

À présent que le mandat de négociation du Parlement est prêt, tous les regards se portent vers les États membres représentés au sein du Conseil et du Conseil européen. Les débats qui se sont déroulés jusqu'ici montrent que les divergences de vues demeurent importantes sur de nombreux aspects. Elles concernent des questions transversales, telles que le volume global du CFP, sa souplesse et l'introduction d'un instrument budgétaire pour la zone euro, ainsi que des aspects spécifiques des différents programmes de dépenses, y compris leurs enveloppes financières (notamment en matière de cohésion et d'agriculture), leurs critères d'attribution et leurs modalités de mise en œuvre. Le report de la décision sur le prochain CFP à l'automne 2019 donne aux États membres un délai supplémentaire pour clarifier ces questions épineuses et aux responsables politiques l'[occasion](#), au cours de la période électorale, d'associer les citoyens au débat sur les priorités de l'Union en matière de dépenses.

Graphique 1 — Comparaison du CFP 2014-2020 avec la proposition de la Commission pour le CFP 2021-2027 et la position du Parlement européen sur la proposition



Source des données: EPRS.

4. L'Afrique — le «continent cousin»

Une impulsion en faveur d'un renforcement des relations



Dans son [discours sur l'état de l'Union 2018](#), le président de la Commission, Jean-Claude Juncker, a proposé d'approfondir la coopération de l'Union avec l'Afrique, le «continent cousin» de l'Europe. Néanmoins, les deux entités ne sont pas similaires: elles se trouvent à des niveaux de développement différents, l'Afrique présentant [moins d'intégration régionale](#) et [moins de régimes démocratiques](#) que l'Union. Toutefois, plusieurs raisons plaident pour un rapprochement. À l'heure où le [multilatéralisme](#) est en péril, l'Union européenne et l'Afrique ont toutes deux intérêt à viser la convergence au sein de l'Organisation des Nations unies (ONU) et des autres enceintes internationales. Certes, les pays de l'Union souhaitent compenser l'influence économique et stratégique croissante de [la Chine](#), de la [Russie](#) et des [États du Golfe](#) en Afrique, mais les Africains et les Européens sont également confrontés à une nécessité impérieuse de défendre les progrès réalisés dans des domaines tels que [l'action pour le climat, la croissance durable et la sécurité](#). À cette fin, l'Union s'emploie à promouvoir le rôle de l'Afrique dans le cadre des relations internationales, en renforçant les organisations régionales africaines. En coopérant davantage sur la scène mondiale, le partenariat Afrique-UE pourrait être celui «[d'un frère et d'une sœur](#)», pour reprendre les termes de la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-présidente de la Commission européenne, Federica Mogherini.

Or, des cousins peuvent également avoir des intérêts contradictoires, et **la migration** constitue probablement la [question la plus controversée](#). D'une part, dans la perspective des élections européennes de 2019, l'Union est désireuse de présenter une [politique de contrôle des migrations](#) — qui correspond à la [préoccupation principale](#) des citoyens de l'Union — cohérente. D'autre part, les [pays africains](#), notamment ceux pour lesquels la [migration offre des possibilités](#), se méfient de l'[incidence croissante](#) de la politique migratoire de l'Union sur la coopération au développement. Toutefois, depuis le sommet de La Valette en 2015 se profile une [vision commune](#) pour faire face aux causes profondes de la migration. Les dirigeants européens et africains partagent l'opinion selon laquelle la promotion d'un environnement propice au développement des entreprises est un élément clé pour créer des emplois à un rythme qui soit proportionnel à la [rapide croissance démographique de l'Afrique](#) (bien que la mesure dans laquelle cela entraînerait une réduction ou une augmentation de la migration vers l'Union puisse [faire l'objet de débats](#)). La [nouvelle alliance Afrique — Europe pour un investissement et des emplois durables](#), proposée en septembre 2018 par la Commission européenne, vise à **stimuler les investissements** et à faciliter davantage les activités économiques grâce à l'éducation, à l'apprentissage tout au long de la vie, à la stabilité politique et au maintien de la sécurité. La Commission européenne prévoit que la nouvelle alliance permettra la création de [10 millions d'emplois](#) dans un délai de cinq ans. Il est envisagé de recourir à près de 40 milliards d'euros de subventions en vue de mobiliser d'autres apports financiers. La nouvelle alliance s'appuie en réalité sur le [plan d'investissement extérieur \(PIE\)](#), qui vise à stimuler les **investissements privés et publics** en fournissant une assistance technique, ainsi que de [nouvelles garanties](#) pour couvrir d'éventuelles défaillances des emprunteurs. Elle met également en évidence la nécessité de repenser **les relations commerciales entre l'Union et l'Afrique**. L'Union africaine et l'Union européenne estiment que la mise en œuvre de la [zone continentale africaine de libre-échange](#) permettra de mener [négociations commerciales](#), tandis que [les accords de partenariat économique](#) (APE) conclus entre l'Union et les sous-régions d'Afrique ont été accueillis

avec méfiance par certains pays. La zone continentale africaine de libre-échange est l'une des [initiatives phares](#) de l'agenda 2063, une vision de l'Union africaine en faveur d'une «Afrique pacifique, prospère et intégrée», dont les [aspirations](#) sont relayées dans plusieurs cadres de coopération de l'Union — y compris la «nouvelle alliance».

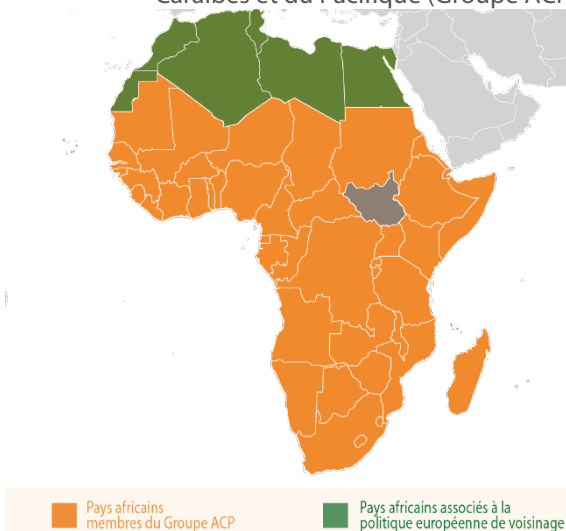
Une nouvelle alliance avec qui?

La proposition d'une nouvelle alliance entre l'Union européenne et l'Afrique vise à répondre aux besoins des deux partenaires, et inclut l'engagement selon lequel les projets mis en œuvre seront définis dans le plein respect de l'appropriation des pays bénéficiaires. Néanmoins, la proposition a été avancée par l'Union et doit être approuvée par ses partenaires africains afin de devenir une véritable alliance. À cet égard, l'Union européenne soutient la volonté de l'Union africaine de se réformer afin de devenir une [institution plus solide](#) et moins dépendante de ses bailleurs de fonds, et de se faire ainsi son interlocutrice privilégiée. Il existe un cadre pour les relations de l'Union avec l'ensemble des pays d'Afrique: la [stratégie commune UE-Afrique](#). Tous les trois ans, un sommet Union africaine-Union européenne fournit des orientations politiques pour la stratégie commune UE-Afrique; celles-ci n'ont toutefois aucun caractère contraignant.

Dans la pratique, la coopération entre l'Union et l'Afrique est actuellement gérée et mise en œuvre par l'intermédiaire de **multiples canaux**. Les pays d'Afrique subsaharienne et l'Union sont liés par [l'accord de partenariat de Cotonou](#), auquel participent également certains États des Caraïbes et du Pacifique. L'accord de Cotonou dispose de son propre cadre institutionnel et de sa propre source de financement, le Fonds européen de développement. Il couvre un large éventail de domaines de coopération et dispose d'un mécanisme de dialogue et de règlement des différends élaboré. Un tel traité global et multilatéral n'existe pas pour les relations entre l'Union et l'Afrique du Nord: la [politique européenne de voisinage](#) est essentiellement mise en œuvre au moyen d'accords bilatéraux sur mesure. L'Union entretient également des relations avec les groupements sous-régionaux africains: les [communautés économiques régionales de l'Union africaine](#) et le [G5 Sahel](#). [Les dialogues politiques en matière de migration](#) associent l'Union et les pays africains dans différentes configurations.

L'accord de partenariat de Cotonou devant expirer en février 2020, l'Union a proposé que le [futur partenariat](#) (souvent dénommé l'«accord post-Cotonou») comprenne des principes communs (un «accord cadre») et trois piliers régionaux distincts et contraignants, dont l'un sera consacré à l'Afrique. L'Union prévoit également que ce pilier africain fera participer l'ensemble des pays africains, et non seulement les membres africains du Groupe ACP (voir carte 1). Ce protocole africain pourrait constituer la substance juridique de la nouvelle alliance et contribuer à rationaliser les différents projets de coopération entre l'Afrique et l'Union, à condition que l'ensemble des parties prenantes parviennent à une approche commune.

Carte 1 — Tous les pays de l'Union africaine ne font pas partie du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Groupe ACP)



Source: EPRS.

Perspectives pour 2019

Les [négociations](#) d'un nouveau partenariat entre le Groupe ACP et l'Union ont déjà commencé et se poursuivront en 2019. Pourtant, les partenaires doivent surmonter plusieurs obstacles. Pour commencer, l'Union africaine a revendiqué la direction des négociations concernant l'accord post-Cotonou entre l'Union et l'Afrique, qu'elle souhaitait «[séparé du contexte du Groupe ACP](#)». Le Groupe ACP et l'Union africaine sont parvenus à un compromis, selon lequel le Groupe ACP dirigera les négociations et l'Union africaine coordonnera les positions des pays africains dans ce cadre, mais cela montre combien l'équilibre des pouvoirs est fragile. De nombreux événements pourraient perturber cet équilibre en 2019: les changements à la tête des institutions de l'Union européenne (voir question 1) et de [l'Union africaine](#), les décisions budgétaires (voir question 3), les résultats des élections dans les États membres de l'Union et les pays africains (en particulier au Nigeria et en Afrique du Sud). Cela ne devrait pas empêcher le lancement de projets liés à la nouvelle alliance: la Commission européenne [espère](#) que ces projets offriront la possibilité de tenir les [engagements pris au cours des sommets Union africaine-Union européenne](#).

5. Guerre(s) commerciale(s)



En 2018, le président des États-Unis, Donald Trump, [a imposé](#) unilatéralement des droits de douane supplémentaires sur les importations américaines d'aluminium et d'acier, en s'appuyant sur des motifs de «sécurité nationale», afin de renforcer la compétitivité des industries nationales concernées. Il a également [imposé](#) des droits de douane punitifs sur des milliers d'articles importés de Chine, au motif qu'il s'agissait de «[pratiques commerciales déloyales](#)» liées au transfert de technologie, à la propriété intellectuelle et à l'innovation. Ces deux mesures visent à maximiser l'influence des États-Unis pour la (re-)négociation des accords commerciaux en vue de freiner [le déficit commercial américain](#) et de préserver l'avance technologique mondiale des États-Unis. En recourant à des [bases juridiques américaines](#) rarement utilisées qui lui confèrent une grande marge de manœuvre et lui permettent de contourner le Congrès des États-Unis, le président américain a rempli sa promesse de campagne de poursuivre une [politique commerciale](#) plus nationaliste visant à un «commerce libre, équitable et réciproque».

Les droits de douane institués par les États-Unis ont déclenché une escalade des tensions commerciales entre ces derniers et nombre de leurs partenaires commerciaux, et ont abouti à ce qui a été largement qualifié de «guerre(s) commerciale(s)». Les partenaires commerciaux des États-Unis ont réagi par des mesures de rétorsion et ont déposé des plaintes auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ce qui a encouragé les États-Unis à riposter à leur tour contre ces mesures. Les droits de douane imposés par les États-Unis sur les importations de métaux, d'un montant approximatif d'environ [40 milliards de dollars des États-Unis](#), ne représentent qu'une faible fraction des droits d'importation spécifiquement imposés à la Chine, qui s'élèvent à environ 250 milliards de dollars des États-Unis, soit [12 %](#) de la totalité des importations américaines (en novembre 2018), et qui, en l'absence d'un accord à long terme, pourraient augmenter de 267 milliards de dollars des États-Unis pour couvrir la totalité des importations américaines en provenance de Chine.

L'approche commerciale antimondialiste et à somme nulle adoptée par le président Trump est ancrée dans sa [ferme conviction](#) que les États-Unis sont des [perdants](#) de la mondialisation, et que le déficit américain des échanges de biens — un [indicateur discutable](#) pour mesurer les relations commerciales bilatérales — est dû à des pratiques commerciales déloyales de la part des partenaires commerciaux des États-Unis, comme [la Chine](#), qui représente [46 %](#) du déficit commercial des États-Unis. La nouvelle politique commerciale des États-Unis privilégie l'application unilatérale des lois commerciales américaines au recours au recueil de règles de l'OMC, perçu comme [inefficace](#) pour faire face aux vastes [défis](#) posés par le [modèle économique](#) de la Chine.

Toutefois, les droits de douane américains imposés à la Chine ne sont pas seulement liés au déficit commercial des États-Unis, mais visent également à limiter l'ascension effrénée de la Chine vers un rôle de «[concurrent stratégique](#)» des États-Unis, dans la sphère économique comme militaire. L'[attente](#) des États-Unis selon laquelle l'adhésion de la Chine aux règles de l'OMC, une fois celle-ci devenue membre de l'organisation, entraînerait la transformation de son économie à planification centrale en une économie de marché de style occidental, ne s'est tout simplement [pas](#) concrétisée. La Chine ayant, ces derniers temps, rapidement gravi les échelons de la valeur ajoutée, sa concurrence face aux États-Unis — et à l'Union — est croissante dans la fabrication haut de gamme sur la base d'un modèle économique fondamentalement différent et reposant sur l'intervention de l'État. Depuis 2015, la Chine poursuit son programme de politiques industrielles géré par l'État intitulé «[Made in China 2025](#)», qui fixe d'ambitieux objectifs en vue de mettre à l'écart les technologies étrangères et de les remplacer dans une large mesure par des technologies

autochtones dans dix secteurs de pointe, [défiant](#) ainsi le leadership technologique et militaire des États-Unis.

Incidences politiques, économiques et juridiques

Sur le plan politique, les droits de douane institués par les États-Unis ont été un autre coup dur pour les liens transatlantiques, dans la mesure où ils ont essentiellement frappé les alliés des États-Unis, bien que ceux-ci ne présentent aucun risque pour la sécurité et ne soient pas non plus des producteurs en surcapacité. L'Union se retrouve prise entre une stratégie américaine faisant «cavalier seul» contre la Chine et cette dernière, qui se présente en championne d'une marque chinoise de «libre»-échange et en [alliée potentielle de l'Union](#) contre des États-Unis protectionnistes, par exemple au sujet de la [réforme de l'OMC](#). Les droits de douane imposés par les États-Unis semblent faire partie intégrante d'une [politique américaine plus agressive](#) vis-à-vis de la Chine. Celle-ci est marquée par le désengagement politique partiel des États-Unis et par un [découplage](#) économique, et notamment technologique, résultant du [renforcement du contrôle des exportations](#) américaines et du [filtrage](#) par les États-Unis des investissements étrangers directs en provenance de Chine. Cette situation pourrait aboutir à un «[rideau de fer économique](#)» et confronter les alliés des États-Unis à des choix difficiles, par exemple en ce qui concerne l'utilisation d'équipements informatiques chinois de l'entreprise [Huawei](#).

Sur le plan économique, ces droits de douane reposant sur le principe du prêté pour un rendu auront une [influence négative](#) sur la croissance mondiale, bien que l'intensité puisse [varier](#) en fonction de différents [scénarios](#). Ils entraîneront un détournement des échanges et des investissements, la perturbation des chaînes de valeur mondiales — un objectif clé du président Trump en vue de favoriser le retour des emplois aux États-Unis — et des relocalisations qui pèseront lourdement sur les bénéfices des entreprises. Si les [experts américains](#) soulignent l'incidence des droits de douane sur l'[industrie](#), les consommateurs et les [agriculteurs](#) américains, une [étude](#) récente laisse entendre que la charge tarifaire la plus lourde incombera à la Chine, où des critiques inhabituelles à l'égard de la réaction chinoise ont été [exprimées](#). L'étude montre également que le déficit commercial américain pourrait ne pas être réduit dans la mesure envisagée et que, contrairement au rapatriement attendu des installations de production, les [sociétés américaines](#) semblent opter de préférence pour une relocalisation dans des [pays asiatiques à bas coût](#).

D'un point de vue juridique, le recours «créatif» à des bases juridiques américaines rarement utilisées affaiblit sérieusement les règles de l'OMC. Si les droits de douane américains sur les métaux s'appuient sur une définition de la sécurité nationale [répandue](#) dans le pays, il est difficile de déterminer s'ils se justifient au titre de l'étroite exception des «[intérêts essentiels de sa sécurité](#)» figurant à l'article XXI de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, que les États-Unis considèrent comme [unilatérale](#), c'est-à-dire comme relevant de leur discrétion. La prévalence de l'opinion des États-Unis créerait un [précédent](#) qui ferait du recours à l'exception établie par l'OMC au sujet de la sécurité nationale de l'OMC un prétexte pour pratiquement n'importe quel type de nouvel obstacle au commerce.

La réponse de l'Union aux tarifs douaniers des États-Unis et les travaux sur la réforme de l'OMC

L'Union occupe une position de «passerelle» qui est à la fois défensive et offensive au regard du problème des droits de douane à l'importation institués par les États-Unis. L'Union, en tant que cible

des droits de douane américains sur les métaux, a répondu au moyen d'une défense à trois volets des intérêts économiques européens et du système commercial multilatéral. Elle a, comme [huit](#) autres membres de l'OMC, déposé une [plainte auprès de l'OMC](#) contestant la légalité des droits de douane américains. Considérant ces derniers comme des mesures de sauvegarde et non comme des droits de douane relevant de mesures de «sécurité nationale», elle a contre-attaqué au moyen de [mesures de rééquilibrage](#) au titre de l'[accord sur les sauvegardes](#) de l'OMC et a adopté des [mesures](#) provisoires au titre de ses [règlements](#) sur les sauvegardes afin de défendre l'industrie européenne contre le détournement d'échanges. À la suite des menaces américaines d'imposer des [droits de douane](#) de «sécurité nationale» sur les voitures et les pièces automobiles européennes, l'Union a entamé des entretiens exploratoires avec les États-Unis sur un éventuel accord commercial axé sur les droits de douane sur les produits industriels ainsi que des discussions sur la coopération en matière de réglementation, tout en établissant également une liste des éventuelles mesures de rééquilibrage.

L'Union européenne s'oppose fondamentalement au choix des États-Unis de faire des droits de douane un moyen de combattre les pratiques commerciales prétendument déloyales de la Chine, mais [partage](#) les orientations essentielles de l'évaluation américaine. Elle estime que certains des problèmes qui se posent pourraient être abordés dans le cadre d'un [accord bilatéral sur les investissements](#), d'autres par l'intermédiaire de [plaintes déposées auprès de l'OMC](#) ou de nouvelles disciplines de l'OMC sur les transferts de technologies forcés, le vol de propriété intellectuelle, les entreprises publiques et les subventions, ainsi que d'une application plus stricte des règles de notification renforcées. Depuis la conférence ministérielle de l'OMC en 2017, l'Union européenne, le Japon et les États-Unis [travaillent](#) sur la réforme de l'OMC dans le cadre d'un groupe de travail spécifique. L'Union européenne a également mis en place un groupe de travail avec la Chine, et a présenté sa [proposition](#) de réforme de l'OMC lors d'une [initiative dirigée par le Canada](#) et regroupant des pays partageant des vues similaires en octobre 2018.

Perspectives pour 2019

L'une des priorités de l'Union en 2019 consiste à apaiser les tensions commerciales qui l'opposent aux États-Unis en [négociant](#) un accord commercial axé sur l'élimination des droits de douane sur les produits industriels et des barrières non tarifaires au commerce, afin de garantir la suppression des droits d'importation américains sur les voitures et les pièces automobiles. En 2019, les tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis [devraient perdurer](#), compte tenu du fait que la Chine n'est pas en mesure de satisfaire à tous les [changements en matière de politique structurelle](#) demandés par les États-Unis, et que les [accords d'achat](#) à court terme ne résolvent pas les problèmes systémiques. Face à une rivalité de plus en plus vive entre la Chine et les États-Unis, l'Union européenne aura probablement plus de mal à évoluer dans le triangle États-Unis-UE-Chine en adoptant des positions intermédiaires, et pourrait être contrainte de «[choisir son camp](#)». L'année 2019 est également essentielle pour ce qui est de la contribution de l'Union à [atteindre](#) un consensus sur [les divergences de positions](#) au sujet de la réforme de l'OMC en amont de la conférence ministérielle de l'OMC de 2020 à Astana.

6. Sécurité intérieure

La sécurité dans l'ère du numérique: la criminalité passe au numérique



La révolution numérique a transformé nos vies. Elle offre d'immenses possibilités, mais pose également des problèmes, tels que la protection des citoyens contre les risques et les menaces inhérents à un monde numérisé (voir question 10). Le cyberspace constitue un parfait terrain de jeu pour les criminels: le nombre de [cyberattaques](#) augmente et celles-ci sont de plus en plus sophistiquées. Pour ne citer que deux exemples: chaque jour, plus de 6 millions de [données enregistrées](#) sont perdues ou volées dans le monde et plus de 4 000 attaques de [logiciels rançonneurs](#) sont lancées. Ces attaques nuisent à nos infrastructures essentielles, comme les hôpitaux, les transports et les systèmes d'information, et [coûtent](#) à l'économie européenne des centaines de milliards d'euros. Dans certains pays de l'Union, la moitié des crimes commis relèvent de la [cybercriminalité](#).

Or, il ne s'agit pas seulement de la hausse de la cybercriminalité: la criminalité traditionnelle devient elle aussi numérique. Les organisations criminelles recourent à internet pour des activités multiples, telles que le trafic de drogues, la contrefaçon des moyens de paiement et la fraude à la carte de crédit, la traite des êtres humains, etc. En dépit de quelques démantèlements importants réalisés par les services répressifs, les marchés clandestins fleurissent sur le [darknet](#) en vue de vendre des drogues, des armes, des marchandises contrefaites, de faux documents d'identité ou des «boîtes à outils» destinées à la cybercriminalité, qui sont prêts à être utilisés par des attaquants moins expérimentés («[la criminalité en tant que service](#)»). Le risque que ces outils facilement accessibles soient utilisés par les terroristes pour perpétrer une cyberattaque, par exemple en vue de cibler des infrastructures critiques, est élevé. Des groupes terroristes tels que Daech utilisent activement internet à des fins de propagande et pour inciter à des actes de terrorisme.

Tous ces crimes, en particulier ceux qui sont commis ou facilités dans le cyberspace, présentent un élément commun: en raison de leur caractère mondial et sans frontières, ils requièrent une réponse mondiale et une coopération transnationale entre les autorités répressives et judiciaires.

Des réponses communes à des menaces communes — l'action de l'Union

Les Européens s'inquiètent de ces menaces persistantes: ils [considèrent](#) le terrorisme, la criminalité organisée et la cybercriminalité comme les principaux enjeux de sécurité pour l'Europe et souhaitent que l'Union [entreprenne davantage d'actions](#) pour y remédier.

Le terrorisme, la criminalité organisée et la cybercriminalité constituent les principales priorités du [programme européen en matière de sécurité](#) établi en 2015. La cybercriminalité est également en tête de liste des dix domaines prioritaires en matière de criminalité recensés par le Conseil de l'Union européenne dans le cadre du [cycle politique de l'UE](#) 2018-2021 récemment adopté — un plan de quatre ans pour la coopération opérationnelle dans la lutte contre la grande criminalité internationale organisée. Les préoccupations en matière de sécurité intérieure sont régulièrement [abordées](#) par le Conseil européen et font partie des objectifs stratégiques du [programme des dirigeants](#) pour l'avenir de l'espace européen de liberté, de sécurité et de justice.

Certains textes législatifs importants sont entrés en vigueur en 2018, tels que la [directive relative à la lutte contre le terrorisme](#) et la directive relative à la cybersécurité ([directive SRI](#)). La directive sur la lutte contre le terrorisme établit des règles minimales concernant les définitions des activités terroristes, y compris l'incitation au terrorisme en ligne, et les sanctions visant à réprimer celles-ci. En outre, elle inclut les cyberattaques dans la définition des infractions terroristes, créant ainsi un cadre juridique en vue de la poursuite des actes de cyberterrorisme. La directive SRI impose aux États membres de désigner des infrastructures critiques, et crée une obligation de notification des infractions à la sécurité aux autorités compétentes, ce qui contribue au renforcement de la cyber-résilience. L'obligation de signaler les violations de données introduite par le règlement général sur la protection des données ([RGPD](#)) constitue également un pas important vers une plus grande sécurité dans l'environnement numérique, étant donné que les [données volées](#) peuvent être utilisées par les criminels afin de créer de faux documents ou de voler de l'argent en ligne.

Plusieurs propositions législatives liées à la sécurité intérieure de l'Union et présentées en 2017-2018 sont actuellement examinées par le Parlement européen et le Conseil. Certaines pourraient encore être adoptées avant les élections européennes en mai 2019, comme l'a [demandé](#) la Commission. Bon nombre de ces propositions comportent une forte composante numérique et visent à faciliter la coopération transfrontalière en vue de lutter contre la criminalité en ligne et hors ligne. Par exemple, une proposition présentée en septembre 2018 exigerait que les prestataires de services suppriment [les contenus à caractère terroriste en ligne](#) dans l'heure qui suit la notification par les autorités répressives. L'objectif consiste à empêcher la diffusion de propagande terroriste et d'améliorer sa détection.

Deux actes législatifs visant à rendre le cyberspace plus sûr devraient être adoptés en 2019. Le [premier](#) vise à lutter contre la cybercriminalité: il met à jour le cadre de l'Union en matière de lutte contre la fraude et la contrefaçon des moyens de paiement autres que les espèces, en adaptant celui-ci à l'évolution des technologies. Le [second](#) vise à renforcer la [cyber-résilience](#). Il prévoit un système de certification de l'Union en matière de cybersécurité (sécurité dès le stade de la conception) et renforce le mandat de l'Agence de l'Union européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA) en transformant celle-ci en agence de la cybersécurité. La [proposition](#), présentée en septembre 2018, d'établir un réseau européen de la cybersécurité et un centre de compétences afin de rationaliser la coopération et la recherche en matière de cybersécurité constitue un nouveau pas dans cette direction.

Des débats sont également en cours au sujet des propositions formulées en avril 2018 sur [l'accès des autorités répressives aux données financières](#) ainsi que sur l'accès transfrontière aux [preuves](#)

Les technologies comme moyen de renforcer la sécurité?

Les nouvelles technologies ne sont pas seulement un défi pour l'application des lois: elles présentent également un potentiel considérable pour la mise au point de techniques d'enquête et d'outils de surveillance. Une multitude de technologies sont utilisées à des fins de sécurité. Au cours des dernières années, nous avons assisté à la diffusion des systèmes de télévision en circuit fermé, de la reconnaissance faciale, des passeports biométriques ainsi que des bases de données liées à la sécurité et destinées au stockage des données à caractère personnel d'un nombre croissant de personnes. L'analyse des mégadonnées et l'intelligence artificielle pourraient donner lieu à d'importants changements dans les modalités répressives. Certains pays ont déjà commencé à utiliser de nouveaux outils et de nouvelles techniques comme [les robots policiers](#) ou la [police prédictive](#).

Toutefois, les objectifs de sécurité doivent être conciliés avec le respect de nos droits et libertés fondamentaux, en particulier les droits à la vie privée et à la protection des données à caractère personnel, consacrés dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Est-il réellement nécessaire de choisir entre [liberté et sécurité](#)?

Une solution gagnant-gagnant pourrait consister à appliquer des [principes](#) de «protection intégrée de la vie privée» et de «sécurité dès le stade de la conception» à la création de nouvelles techniques et de nouveaux outils.

[numériques](#), qui sont nécessaires pour enquêter sur l'ensemble des crimes graves (et non uniquement le blanchiment de capitaux ou la cybercriminalité). Le règlement relatif aux preuves numériques proposé permettrait aux autorités judiciaires de demander directement l'accès aux données détenues par les prestataires de services dans un autre État membre, en dehors des canaux traditionnels de coopération judiciaire — un [défi](#) d'un point de vue juridique et au regard des droits fondamentaux. Il reste également à voir si les [discussions en cours](#) avec les États-Unis sur l'accès transatlantique aux preuves numériques se traduiront par la négociation d'un accord entre ces derniers et l'Union.

L'Union a également cherché à améliorer le partage d'informations entre ses États membres en renforçant ses [systèmes d'information](#) [tels que le [système d'information Schengen \(SIS\)](#)] ou en créant de nouveaux [tels que le [système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages \(ETIAS\)](#)]. En décembre 2017, la Commission a formulé une proposition relative à l'[interopérabilité](#) des bases de données de l'Union en matière de frontières et de sécurité, dans le but d'élaborer une nouvelle architecture de partage des données dotée d'un point d'entrée unique, d'un répertoire de données d'identité et d'un service de mise en correspondance de données biométriques. Le règlement relatif à l'interopérabilité a de fortes chances d'être adopté avant la fin de la législature en cours.

Une autre question importante à suivre en 2019 sera la mise en œuvre des mesures récemment adoptées. La transposition de plusieurs lois a [subi des retards](#), comme par exemple la directive relative à l'utilisation des données des dossiers passagers ([DP](#)), la directive SRI, les directives relatives à la lutte contre le terrorisme et aux [armes à feu](#), ainsi que la directive en matière de [protection des données dans le domaine répressif](#).

Dernier point, mais non des moindres, l'Union sera confrontée au défi de protéger les prochaines élections européennes de toute ingérence. Afin de garantir des [élections libres et équitables](#), la Commission a adopté une recommandation relative à la transparence en ligne, à la protection contre les incidents de cybersécurité et à la lutte contre les campagnes de désinformation. L'efficacité de ces mesures sera testée en mai 2019.

7. Vers une politique pour les océans



Les océans comprennent un large éventail d'écosystèmes, qui s'étendent de l'environnement stable, bien que vulnérable, de l'océan profond aux eaux côtières extrêmement dynamiques et diverses. En Europe, les écosystèmes marins accueillent jusqu'à 48 000 espèces, la Méditerranée comprenant la biodiversité naturelle la plus élevée. Les océans, qui recouvrent plus de 70 % de la surface terrestre et contiennent environ 97 % de l'eau de la planète, capturent et stockent de grandes quantités de carbone, tout en constituant une importante source d'oxygène. Toutefois, les connaissances sur les océans, notamment l'état de la biodiversité marine, restent limitées. Lorsque des [données](#) existent, elles brossent un tableau sombre — et qui se détériore — de l'état des espèces et des habitats marins.

Les avantages des océans

Outre des avantages environnementaux essentiels tels que la régulation du climat, les océans représentent des avantages économiques pour les citoyens de l'Union, notamment pour une grande partie des 40 % de la population européenne vivant dans les régions côtières. D'après les estimations, les secteurs de l'Union dont les activités reposent sur les mers et les côtes emploieraient près de 7 millions de personnes. Les secteurs maritimes incluent la pêche, l'aquaculture marine, la production d'énergie en mer, le transport maritime, ainsi que le tourisme côtier et les loisirs.

Parmi les nouvelles possibilités économiques liées aux océans figurent [l'énergie océanique](#) renouvelable (obtenue notamment à partir des vagues, des marées ou des courants marins), l'exploitation minière des fonds marins et le transport maritime. De même, une bonne gestion des [zones marines protégées](#) peut apporter des avantages en matière de protection de la biodiversité ainsi que des avantages économiques, en particulier pour le tourisme et la pêche.

Les pressions exercées sur les océans

Bien que la situation s'améliore à certains égards et en certains endroits, les océans subissent des pressions en raison des activités humaines passées et présentes. Parmi celles-ci, on peut citer les suivantes:

- la surexploitation des ressources biologiques: si les pressions exercées sur les stocks de pêche européens ont diminué au cours de la dernière décennie, de nombreux stocks commerciaux (dans le monde et en Europe) sont toujours exploités au-delà de leur rendement maximal durable;
- la pollution: les océans peuvent être pollués par des excès de substances nutritives provenant de l'agriculture ou des eaux usées, provoquant l'eutrophisation des zones côtières (un processus aboutissant à la suppression de l'oxygène dans l'eau et créant des «zones mortes»); par des déversements d'hydrocarbures; par des contaminants connus (tels que le plomb ou le mercure); par des polluants émergents (tels que les produits pharmaceutiques ou les perturbateurs endocriniens); et par les déchets marins (principalement des matières plastiques);
- le changement climatique: outre une élévation du niveau de la mer, les émissions de carbone entraînent une augmentation de la température de la mer et de l'acidification des océans, rendant les espèces et les écosystèmes plus vulnérables à d'autres pressions;
- l'introduction d'espèces non indigènes, principalement par l'intermédiaire du transport maritime et du canal de Suez.

Matières plastiques dans les océans

Les matières plastiques comptent pour environ trois quarts des déchets marins dans les mers du monde. D'après les estimations, les mers de la planète contiendraient plus de 150 millions de tonnes de plastique et, si d'importantes mesures ne sont pas prises, la mer pourrait contenir plus de matières plastiques que de poissons (en poids) d'ici 2050. Certains déchets marins sont composés de microplastiques; ces derniers proviennent de la décomposition de grands morceaux de plastique ou sont directement rejetés dans l'environnement.

Les animaux sauvages peuvent être touchés par les déchets marins plastiques par ingestion, ou du fait de l'utilisation de certains additifs dans les matières plastiques, tels que [le bisphénol A](#) (BPA) ou certains [phtalates](#) utilisés dans le polychlorure de vinyle (PVC). En outre, des polluants organiques persistants peuvent se fixer aux matières plastiques dans l'eau et entrer dans la chaîne alimentaire par l'intermédiaire de la faune marine.

Les politiques européennes et mondiales

Les mesures stratégiques de l'Union relatives aux océans et visant à **réduire les pressions exercées sur l'environnement** incluent les éléments suivants:

- la [directive-cadre «stratégie pour le milieu marin»](#) de 2008, qui a pour objectif de garantir le bon état écologique du milieu marin d'ici 2020, de promouvoir l'utilisation durable des mers, et de conserver les écosystèmes marins;
- la [politique commune de la pêche](#), en vertu de laquelle l'exploitation des stocks de poissons doit se fonder sur le rendement maximal durable d'ici 2020 au plus tard;
- un réseau de [zones marines protégées](#), construit en collaboration avec les États membres, qui couvre à présent 10,8 % des eaux marines de l'Union.

En 2012, la Commission européenne a lancé sa stratégie [«Croissance bleue»](#), qui vise à développer les secteurs considérés comme présentant un potentiel de croissance et d'emploi élevé (aquaculture, tourisme côtier, biotechnologie marine, énergie des océans et exploitation minière des fonds marins) et s'accompagne de mesures spécifiques destinées à améliorer les connaissances, la sécurité et la sécurité juridique. Cette stratégie se traduit elle-même en stratégies au niveau des bassins maritimes.

Afin de garantir la cohérence des politiques, l'Union a adopté une [politique maritime intégrée](#) ainsi qu'une directive relative à la [planification de l'espace maritime](#). Toutefois, la réussite de l'alignement des politiques visant à poursuivre l'exploitation des ressources des océans (comme la «Croissance bleue») sur les politiques dont le but consiste à enrayer la diminution de la biodiversité et à garantir le bon état écologique des eaux marines demeure un défi.

Au niveau mondial, des conférences internationales sur les océans (intitulées «Notre Océan») organisées chaque année depuis 2015 ont fourni aux pays l'occasion de prendre des engagements volontaires. L'Union a joué un rôle actif à cet égard, en organisant la conférence de 2017 à Malte et en prenant [23 engagements](#) sur divers sujets lors de la conférence de 2018 qui s'est tenue à Bali. En 2018, le G7 a adopté, sous la présidence canadienne, un [plan d'action](#) sur les océans, les mers et les communautés côtières résilientes.

Le Parlement européen a souligné l'importance de la gouvernance internationale des océans, exprimé son soutien en faveur de la lutte contre les déchets marins et mis l'accent sur l'importance socio-économique et écologique du secteur de la pêche et de l'aquaculture.

Perspectives pour 2019

En ce qui concerne la pêche, l'année 2019 est importante à deux égards. En premier lieu, l'obligation de débarquer toutes les captures d'espèces soumises à des limitations de capture (ou, dans la Méditerranée, à des règles relatives à la taille) s'applique à compter du 1^{er} janvier 2019. En second lieu, l'année 2019 est la dernière avant la date limite fixée pour réaliser l'objectif de baser les quotas de tous les stocks commerciaux de poissons sur le rendement maximal durable.

L'objectif de la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin» de réaliser ou maintenir un bon état écologique du milieu marin d'ici 2020 devrait susciter un grand intérêt, et un rapport à ce sujet devrait être publié par la Commission dans la seconde moitié de l'année.

La législation européenne visant à remédier au problème des [déchets marins provenant de matières plastiques](#) en introduisant des mesures (comme par exemple les interdictions, la réduction de la consommation, la conception du produit, l'étiquetage et la sensibilisation) concernant les dix principales matières plastiques à usage unique trouvées sur les plages européennes devrait être adoptée par les colégislateurs en 2019.

Cette année également, les négociations au sujet d'un nouveau [traité international sur la biodiversité marine en haute mer](#) (ou «des zones ne relevant pas de la juridiction nationale») devraient être entamées officiellement dans le cadre de la convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM).

L'édition 2019 de la conférence «Notre Océan» se tiendra à Oslo en octobre.

8. De l'intelligence artificielle à l'intelligence collective

Définition de la question: numérique, sociale et collective



Si la richesse et les [inégalités de revenu](#) connaissent une relative stagnation dans l'ensemble de l'Union, les [différences](#) entre les régions, les générations, les personnes présentant des niveaux d'enseignement différents et provenant de milieux socioculturels distincts augmentent. [Certains](#) estiment que le rattrapage réalisé par l'Union en matière de production technologique pourrait accroître les inégalités, en particulier parmi les personnes moins qualifiées, moins instruites et moins formées. Un [document récent](#) sur l'avenir des politiques de l'Union a indiqué qu'il convenait d'aborder l'égalité non seulement au moyen de la redistribution, mais aussi par l'intermédiaire de la conception. Cela nécessite [un changement systémique](#) dans le cadre duquel la plupart des exemples font intervenir des éléments qui se renforcent mutuellement — et où les technologies, les modèles économiques, les lois et les mouvements sociaux évoluent tous dans le même sens.

[Certains](#) font valoir que le changement technologique et la transformation numérique sont intrinsèquement sociaux, les technologies incarnant des valeurs et des comportements. En tant que telle, l'innovation technologique ne peut pas être séparée de l'[innovation sociale](#), ce qui implique de nouvelles idées (produits, services et modèles) qui répondent simultanément aux besoins sociaux (de manière plus efficace que les solutions de remplacement) et créent de nouvelles relations sociales ou de nouvelles formes de collaboration. [La recherche et l'innovation responsables](#) et [la conception participative](#) sont, par exemple, des moyens d'encourager une élaboration proactive des technologies. L'innovation technologique semble suivre une [courbe en S](#) — du décollage à l'installation et au ralentissement. Actuellement, nous nous dirigeons vers un ralentissement des systèmes de technologie électronique numérique et nous apprêtons à assister au grand essor de l'[intelligence artificielle](#) (IA). L'IA est un terme général qui capte les progrès en évolution constante des capacités des machines à réaliser des tâches qui nécessiteraient normalement l'intelligence humaine. Un nouveau domaine de la recherche se penche sur la manière dont l'IA peut être combinée à l'intelligence humaine. Il évoque l'[intelligence collective](#) (sociale), c'est-à-dire la prise en considération de toutes les informations disponibles dans le cadre d'une optique communautaire et un niveau de compréhension approfondi. Google Maps, par exemple, résulte de cette combinaison d'un processus itératif de définition du problème et de développement de la solution. Le fait que nos vies seront désormais de plus en plus liées aux machines intelligentes rend cette évolution inévitable. Comme l'énonce l'essai intitulé «[Big mind](#)», la question n'est pas de savoir si celle-ci se produira, mais comment pouvons-nous façonner ces outils pour qu'ils nous façonnent bien — en nous améliorant dans tous les sens du terme.

Le rôle de l'Union en 2019 et au-delà

Comme nous l'évoquons dans le chapitre consacré à la transformation numérique (voir question 10), l'Union œuvre activement à la création d'un environnement favorable à un renforcement du marché unique du numérique et de l'industrie ainsi qu'à l'adaptation de la législation à la nouvelle réalité. Dans ce chapitre, nous mettons en exergue les actions et les politiques qui insistent davantage sur la dimension sociale et humaine de la transformation numérique. En tant que tel, ce chapitre explore également les différents secteurs et montre le potentiel des initiatives de l'Union qui regroupent différents portefeuilles, y compris le secteur social, de l'emploi, de l'éducation, de l'environnement et de la santé. L'une des ambitions de l'ordre

du jour de l'actuelle Commission consiste à obtenir une notation «[triple A social](#)», en parvenant à une croissance équitable et équilibrée, à des emplois décents et à une protection sociale qui s'appuie sur un nouveau cadre de référence, le [socle européen des droits sociaux](#). Pour atteindre ces objectifs, l'association de l'innovation [technologique](#) et de l'innovation [sociale](#) depuis la base jusqu'au sommet, y compris la promotion de l'intelligence collective, est indispensable.

[Horizon 2020](#), le programme de recherche de l'Union européenne, ainsi que ses prédécesseurs ont investi dans l'élargissement de la base de connaissances relatives à [l'innovation sociale](#) et des liens entre l'innovation sociale et l'innovation technologique, y compris entre [l'intelligence artificielle et l'intelligence collective](#). Une partie de ces initiatives a consisté à créer des réseaux et des plateformes incluant des participants du gouvernement, du monde académique et du domaine de l'innovation numérique, ainsi qu'à relier la recherche à la politique. Des [plateformes collectives de sensibilisation](#) pour la durabilité et l'innovation sociale, par exemple, expérimentent des versions pilotes de plateformes en ligne visant à sensibiliser aux problèmes de durabilité, à proposer des solutions collaboratives, et à permettre de nouvelles formes d'innovation sociale. Les sept [défis de société](#) déjà prévus dans le cadre du programme-cadre pour la recherche et l'innovation «Horizon 2020» et du deuxième pilier du programme-cadre pour la recherche et l'innovation «[Horizon Europe](#)», le futur programme de recherche, sur les problématiques mondiales et la compétitivité industrielle, renforcent davantage les liens entre la recherche et la politique, de même qu'entre l'innovation sociale et l'innovation technologique. En outre, l'[approche ciblée sur des missions](#) d'Horizon Europe devrait encourager des solutions transsectorielles, avec la participation des parties prenantes et de la société au sens large.

Les politiques et les actions en soutien à la création d'un environnement propice à l'association de l'innovation sociale et de l'innovation technologique porteront essentiellement sur la promotion des compétences numériques, de [l'économie sociale](#), de [l'économie collaborative](#), du [marché du travail](#) et de la santé. Dans la lignée du [plan d'action en matière d'éducation numérique](#), plusieurs actions seront menées dans le cadre scolaire et à l'extérieur ainsi que dans les établissements de formation professionnelle et d'enseignement supérieur. Dans le cadre de la [nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe](#), le conseil de direction de la [coalition en faveur des compétences et des emplois numériques](#) a préparé un [plan d'action](#) auquel il sera donné suite en 2019. Le plan met l'accent sur l'extension du réseau de manière à inclure autant d'acteurs que possible, depuis la base, à l'aide d'actions en faveur des compétences numériques. Afin de mettre en œuvre les cinq piliers de [l'initiative en faveur des start-up et des scale-up](#) de 2016, qui portent notamment sur de meilleures conditions-cadres, les nouvelles technologies et l'innovation sociale, la Commission travaillera de concert avec un nouveau groupe d'experts. Dans le but de déterminer l'incidence sociale (tant en matière de risques que de possibilités) de la numérisation sur les marchés du travail, un [groupe de haut niveau](#) sur l'incidence de la transformation numérique sur les marchés du travail de l'Union devrait rendre ses conclusions en 2019. En outre, la recommandation du Conseil relative à [l'accès des travailleurs salariés et non salariés à la protection sociale](#), qui se penche sur la situation d'un nombre croissant de personnes exerçant un emploi atypique, fera l'objet d'un [suivi](#) de la part des États membres, qui développeront leurs propres plans nationaux dans les deux prochaines années. La communication de 2018 relative à la [transformation des services de santé et de soins dans le marché numérique](#) définit des plans visant à améliorer le passage du secteur au numérique afin de donner aux citoyens les moyens d'agir et de promouvoir des soins davantage centrés sur la personne. Enfin, en ce qui concerne les données ouvertes, les débats politiques sur la nécessité d'établir des règles harmonisées concernant les [accords de partage de données](#) se poursuivront, y compris au sujet des modalités d'utilisation et de réutilisation des données à l'aide de l'IA. En outre, l'amélioration de la qualité des données au moyen de la

[mobilisation de l'intelligence collective](#), qui peut être bénéfique en particulier dans le secteur public, pourrait également faire partie des débats.

Le [Parlement](#) peut jouer un rôle important dans le lancement d'un débat sur un cadre commun, internationalement reconnu, éthique, juridique et centré sur l'être humain pour la conception, la production et l'utilisation de l'IA, de la robotique et de leurs systèmes de plus en plus autonomes. Dès 2017, la [résolution du Parlement](#) concernant des règles de droit civil sur la robotique a constitué une étape importante dans cette direction. Elle demandait, entre autres, l'établissement d'une législation européenne sur l'IA et la robotique. La [communication intitulée «L'intelligence artificielle pour l'Europe»](#), présentée par la Commission en avril 2018, a constitué une première étape vers l'élaboration d'une stratégie de l'Union en matière d'IA axée sur l'humain. Elle annonçait la création d'un cadre technique et juridique approprié pour l'IA, y compris un document d'orientation sur l'interprétation de la [directive sur la responsabilité du fait des produits](#) d'ici mi-2019. Le [plan coordonné dans le domaine de l'intelligence artificielle](#) présenté en décembre 2018 constitue la prochaine étape vers une stratégie européenne, et précise toutes les mesures nécessaires au niveau des États membres au cours de la période 2019-2020 et au-delà, dans tous les secteurs, allant de la recherche aux entreprises, à l'éducation, à la santé et aux marchés du travail. Le [groupe de haut niveau sur l'intelligence artificielle](#), constitué de représentants du monde académique, de la société civile et de l'industrie, devrait définir l'orientation d'éventuels règlements à venir en 2019.

L'élaboration et la mise en œuvre de la politique sociale, de l'emploi, de l'éducation et de la santé relève en grande partie des États membres. Le prochain [cadre financier pluriannuel](#) (voir question 3) dispose d'un vaste potentiel en vue d'intégrer l'innovation sociale et de mieux relier celle-ci à l'innovation technologique, y compris en ce qui concerne l'exploitation de l'IA et la promotion de l'intelligence collective. Il peut inciter les demandeurs de financement à rechercher de nouveaux types de partenaires, à créer de nouvelles capacités, et donc à façonner l'avenir des innovations locales et nationales afin de remédier à des besoins sociétaux.

9. Mobilité électrique



Compte tenu des progrès technologiques et des évolutions de la société, la mobilité change de manière considérable. Les véhicules de demain devraient être plus propres, plus connectés et plus autonomes. La mobilité électrique — l'utilisation de véhicules qui s'appuient sur un ou plusieurs moteurs de propulsion électriques, également appelée «[électromobilité](#)» — est l'une des solutions qui pourraient rendre les véhicules plus propres. La mobilité électrique englobe tous les modes de transport, mais aux fins du présent

document, nous mettons l'accent sur le thème des véhicules routiers électriques, qui fait actuellement l'objet de nombreux débats.

La [mobilité électrique](#) pourrait contribuer aux efforts de l'Union visant à réduire les émissions de CO₂, la pollution atmosphérique (en particulier si l'électricité est produite à partir de sources renouvelables) et le bruit. En outre, les véhicules électriques présentent généralement des coûts de fonctionnement plus faibles et nécessitent moins d'entretien. D'autres avantages de la mobilité électrique incluent l'efficacité énergétique dans les transports et une moindre dépendance vis-à-vis du pétrole — l'un des intérêts stratégiques de l'Union. Toutefois, l'Union est encore loin de parvenir à une adoption généralisée des véhicules électriques. Il lui reste à résoudre des problèmes tels que les coûts initiaux élevés et une offre limitée de véhicules électriques par rapport aux véhicules conventionnels, ainsi que les limites du réseau électrique, des infrastructures de recharge et des batteries. Sur toutes ces questions, 2019 sera une année décisive, dans la mesure où l'Union devrait convenir du prochain budget à long terme de l'Union et adopter plusieurs lois concernant la mobilité électrique.

Un marché en croissance

Les statistiques sur les «voitures électriques» incluent différents types de véhicules dans leurs calculs. Par exemple, les perspectives mondiales de véhicules électriques incluent les véhicules électriques à accumulateur (propulsés par un moteur électrique et par une batterie rechargeable par branchement) et les véhicules hybrides rechargeables (un moteur à combustion est complété d'un moteur électrique et d'une batterie rechargeable par branchement). L'Association des constructeurs européens d'automobiles comprend également les véhicules électriques à pile à combustible (qui utilisent une pile à combustible pour créer de l'électricité embarquée) ainsi qu'une vaste gamme de véhicules électriques (propulsés par un moteur électrique et par une batterie rechargeable par branchement, avec un dispositif auxiliaire de moteur à combustion utilisé en complément à la charge de batterie).

Source: [Perspectives mondiales de véhicules électriques](#), 2018; [Association des constructeurs européens d'automobiles](#), 2018.

Les ventes mondiales de voitures électriques ont dépassé un million d'unités pour la première fois en 2017 (voir [perspectives mondiales de véhicules électriques](#), 2018). Le stock mondial total de voitures électriques a dépassé 3 millions en 2017, ce qui représente une augmentation de plus de 50 % par rapport à 2016. La majorité de ces voitures se trouvaient en Chine. En outre, quelque 250 000 véhicules utilitaires légers électriques étaient en circulation dans le monde en 2017, ainsi que des milliards de véhicules à deux ou à trois roues. La Norvège est le leader mondial en matière de part de marché. Près d'une nouvelle voiture sur deux vendues en Norvège en 2017 était électrique. Dans l'Union, le nombre de véhicules électriques reste limité, mais celles-ci ont connu une forte

croissance au cours des dernières années. La [part de marché](#) des véhicules électriques dans l'Union s'élève actuellement à environ 2 %, soit près de 30 % de plus que l'année dernière. Le nombre

d'autres types de véhicules électriques est également en hausse. Par exemple, le [stock total de vélos électriques](#) dans l'Union devrait augmenter jusqu'à atteindre 62 millions d'euros d'ici 2030. Seule la demande de camions à propulsion électrique reste limitée pour le moment.

L'action de l'Union en soutien à l'électromobilité

L'Union a entrepris diverses actions destinées à soutenir l'électromobilité. Elles viennent compléter les mesures nationales et locales telles que des réductions d'impôts ou la mise à disposition d'emplacements de stationnement public pour les véhicules électriques. L'Union encourage l'utilisation efficace des ressources, le recyclage, l'éco-innovation, la suppression de la dépendance à l'égard du pétrole, l'amélioration de l'efficacité du système de transport, le passage à des véhicules plus propres, le développement de carburants durables et l'intensification de l'utilisation de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables. Les actions visant à promouvoir la mobilité électrique font fréquemment partie de mesures plus larges au moyen desquelles l'Union cherche à développer un système de transport plus durable. L'électromobilité n'est que l'un des moyens d'atteindre cet objectif.

Plus concrètement, depuis mai 2017, la Commission a présenté trois trains de mesures d'un paquet consacré à la mobilité, intitulé «[L'Europe en mouvement](#)». Le paquet vise à parvenir à une circulation routière plus sûre; à encourager une tarification routière intelligente; à réduire les émissions de CO₂, la pollution atmosphérique et la congestion du trafic aérien; à réduire les formalités et à améliorer les conditions de travail. Dans ce contexte, la Commission a présenté un [plan d'action](#) relatif à l'infrastructure pour carburants alternatifs, une [communication](#) sur la mobilité à faibles taux d'émissions, [des normes d'émission](#) pour les nouvelles voitures particulières et les nouveaux véhicules utilitaires légers (y compris des mesures incitatives en faveur des véhicules à émission nulle et/ou à faibles émissions) et des normes d'émission de [CO₂ inédites pour les nouveaux véhicules utilitaires lourds](#). Elle a en outre proposé de réviser la [directive sur les véhicules propres](#) afin d'accroître la pénétration des véhicules propres sur le marché dans le cadre de marchés publics. Ces propositions se trouvent à diverses étapes de négociation interinstitutionnelle et certaines d'entre elles devraient être adoptées en 2019.

L'Union a également soutenu le développement de batteries en tant que technologie clé générique pour l'électromobilité, ce qui a contribué à améliorer la performance des batteries et à réduire leurs coûts. Toutefois, plusieurs problèmes restent à résoudre. L'Union continue d'importer la plupart des cellules de batterie auprès de pays tiers. Pour combattre ce phénomène ainsi que d'autres problèmes, la Commission a présenté en mai 2018, dans le cadre du paquet «L'Europe en mouvement», le [plan d'action stratégique sur les batteries](#), dans lequel elle fixe l'objectif de faire de l'Europe un leader mondial dans la production et l'utilisation de batteries durables. Le plan d'action comprend, entre autres, des appels à propositions pour des projets de recherche et d'innovation liés aux batteries (sur des sujets comme la chimie des batteries, le recyclage et la réutilisation) en 2019.

En outre, plusieurs actes juridiques européens énoncent des spécifications techniques concernant les points de recharge ainsi que des principes de base à l'intention des opérateurs de recharge, veillent à l'interopérabilité des services de paiement et exigent que les nouveaux bâtiments non résidentiels soient équipés de points de recharge. Plus concrètement, la [directive sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs](#) préconise l'installation d'au moins un point de recharge pour dix véhicules électriques. Selon les [estimations](#) actuelles, il existe un point de recharge public pour cinq véhicules électriques. Ils sont situés, pour la plupart, dans les zones urbaines de quelques États membres, par exemple l'Allemagne, la France, les Pays-Bas et le

Royaume-Uni, et viennent s'ajouter aux points de recharge semi-publics (par exemple dans les parcs de stationnement pour véhicules utilitaires) et privés. Toutefois, compte tenu du fait que le nombre de véhicules électriques devrait augmenter, davantage de points de recharge sont nécessaires: la [Commission](#) estime que quelque 440 000 points de recharge accessibles au public seront nécessaires d'ici 2020, et quelque 2 millions d'ici 2025.

L'Union contribue également à intégrer les véhicules électriques dans le réseau électrique. Une adoption à grande échelle des véhicules électriques aura pour effet d'augmenter la demande d'électricité sur un réseau électrique déjà saturé à certains moments de la journée dans certaines régions. Afin d'éviter des coûts inutiles et des retards dans l'adoption des véhicules électriques, l'Union encourage par conséquent la recharge aux moments les plus adéquats pour le réseau électrique et à moindre coût pour les consommateurs (par exemple en proposant de nouvelles [règles pour](#) le marché intérieur de l'électricité).

Enfin, l'Union fournit une aide financière au développement de la mobilité électrique. Elle cofinance, par exemple, le développement des infrastructures de recharge au moyen d'un instrument de financement dénommé [«mécanisme pour l'interconnexion en Europe»](#) (MIE) ainsi que la recherche sur les véhicules verts au titre de son programme-cadre pour la recherche et l'innovation [Horizon2020](#). Dans le [prochain plan budgétaire à long terme de l'Union](#), qui entrera en vigueur en 2021 (voir question 3), la Commission propose de mettre davantage l'accent sur la dimension environnementale, la recherche et l'innovation en consacrant, [par exemple](#), 60 % de son budget du MIE aux objectifs climatiques.

10. La transformation numérique



La transformation numérique fait généralement référence aux changements découlant de l'utilisation croissante des technologies numériques dans presque tous les types d'activités humaines. Ce phénomène a trait à l'[intégration des technologies numériques](#) dans l'industrie et à la manière dont une série de nouvelles [technologies](#), y compris les mégadonnées, la robotique, les véhicules autonomes, l'impression tridimensionnelle, la chaîne de blocs et l'internet des objets, influe sur la société dans son ensemble. Cette révolution numérique, qui est ancrée dans la numérisation (à savoir la conversion des informations ou des données du format analogique au format numérique) et dans le processus de numérisation (c'est-à-dire l'utilisation accrue de la technologie numérique ou de l'ingénierie informatique), concerne déjà de nombreux secteurs de l'économie (y compris les transports, l'énergie, l'agroalimentaire, les télécommunications, les services financiers, la production en usine et les soins de santé) et transforme la vie des gens — et ce phénomène devrait s'accélérer.

La nature et le rythme de la transformation numérique sont de plus en plus axés sur l'utilisation des [dispositifs connectés](#) et sur le recours à [l'intelligence artificielle](#) (IA) ainsi qu'aux technologies d'apprentissage automatique pour réaliser tous types de tâches (par exemple, les diagnostics médicaux, les véhicules autonomes, la reconnaissance faciale). L'IA est [considérée](#) comme une expression majeure de la transformation numérique et devrait avoir une incidence considérable sur l'économie et la société européennes, y compris sur la productivité, l'emploi, les modèles commerciaux et les services publics. Si la transformation numérique que connaissent actuellement l'économie et la société européennes représente [un énorme potentiel de croissance](#) pour l'Europe, elle est également source de défis [stratégiques](#) et soulève de nouvelles questions [juridiques et réglementaires](#) qui requièrent des politiques publiques cohérentes.

Construire l'économie numérique en Europe

En 2019, l'Union poursuivra la mise en œuvre de sa [stratégie pour un marché unique numérique](#), qui prévoit un cadre de politiques visant à améliorer l'accès des consommateurs et des entreprises aux biens et aux services numériques, à créer un environnement propice au développement des réseaux numériques et des services innovants, et à maximiser le potentiel de croissance de l'économie numérique. La fin du mandat du Parlement sera marquée par des efforts pour adopter les propositions législatives restantes dans ce domaine.

À la suite de la révision récemment décidée des [règles en matière de télécommunications](#), l'Union poursuivra en 2019 le déploiement du réseau 5G nécessaire pour permettre l'utilisation de technologies telles que les véhicules connectés, l'internet des choses et les soins de santé en ligne. Une première étape consistera à mettre à disposition le spectre adapté pour la 5G.

La numérisation de l'industrie passera également à la vitesse supérieure. S'il demeure important de multiplier le nombre de [pôles d'innovation numérique](#), la Commission mettra de plus en plus l'accent sur leur mise en relation dans le cadre d'un réseau paneuropéen, afin de créer davantage de possibilités pour les entreprises dans l'ensemble de l'Union en matière d'essais technologiques, de conseils sur le financement, de compréhension des marchés et de mise en réseau. L'Union continuera également à développer et à affiner les [plates-formes industrielles numériques](#) afin de permettre la mise au point et le pilotage de plateformes de nouvelle génération au moyen de projets à grande échelle nécessaires à l'intégration des technologies industrielles dans des domaines clés tels que les usines intelligentes. La [normalisation](#) se concentrera sur l'internet des objets, les

mégadonnées, la chaîne de blocs, la mobilité intelligente, la conduite autonome, la santé en ligne, les villes intelligentes, l'accessibilité, l'administration en ligne et l'intelligence artificielle.

L'industrie et la science doivent avoir accès à la superinformatique pour le traitement des mégadonnées. Afin de renforcer les capacités requises en Europe, l'[entreprise commune pour le calcul à haute performance \(CHP\)](#), qui dispose d'un budget d'environ 1 milliard d'euros, entamera des procédures d'adjudication en 2019, qui permettront à terme l'acquisition des premiers superordinateurs. Elle poursuivra également ses travaux sur la création d'un écosystème intégral de CHP dans le cadre de son pilier consacré à la recherche et à l'innovation. En ce qui concerne les [services numériques](#), les États membres ont commencé à travailler en partenariat sur le développement de l'[infrastructure](#) de chaînes de blocs nécessaire. En 2019, l'Union devrait avancer dans la création d'une stratégie européenne globale visant à promouvoir l'innovation et l'exploitation de la technologie de la [chaîne de blocs](#), qui reposera sur la coopération entre les secteurs public et privé.

En ce qui concerne le financement futur, 2019 sera une année importante pour la négociation du CFP 2021-2027 (voir question 3). La Commission a proposé de créer son tout premier programme pour une [Europe numérique](#), qui serait doté d'un budget de 9,2 milliards d'euros afin de stimuler les investissements, notamment dans les cinq domaines nécessaires au progrès de la transformation numérique: le calcul à haute performance, l'intelligence artificielle, la cybersécurité, les compétences numériques avancées, et la garantie d'une large utilisation des technologies numériques dans tous les secteurs de l'économie et de la société. Des négociations se dérouleront également au sujet d'importants instruments complémentaires futurs tels qu'[Horizon Europe](#), le financement de [réseaux à large-bande](#) de grande capacité, l'amélioration de l'[investissement](#) et le [marché unique](#), qui sont tous des éléments nécessaires afin de permettre la transformation numérique à l'avenir.

Adapter les cadres juridiques, éthiques et réglementaires

La perturbation numérique exige de repenser le cadre européen applicable à de nombreux égards (voir question 8). Plusieurs textes législatifs ont déjà été adoptés ou examinés dans les domaines de la numérisation de l'industrie et des services publics européens, du commerce électronique, du droit d'auteur, de la cybersécurité ou de la protection des données. Au cours du mandat 2019-2024, l'Union européenne continuera d'adapter ses lois et ses règlements à la transformation numérique en cours et devra probablement entreprendre des actions spécifiques dans trois domaines principaux.

En premier lieu, les décideurs politiques de l'Union concentreront très probablement leur attention sur des questions d'**éthique et de confiance** qui, dans une [perspective européenne](#), se trouvent au cœur du débat fondamental sur le rôle que les technologies devraient jouer dans la société. Depuis quelque temps, la manière dont les technologies remettent en cause les [normes éthiques](#) établies constitue un point central du débat politique, en particulier dans le domaine de la robotique et de l'IA. Depuis 2016, le Parlement [plaide](#) pour la mise au point d'un [cadre éthique](#) de référence clair, rigoureux et efficace dans le domaine de la robotique. À la suite de sa [communication sur l'intelligence artificielle](#) et de [consultations](#) organisées tout au long de l'année 2018, la Commission devrait présenter un ensemble de [lignes directrices de l'Union en matière d'éthique au regard de l'IA](#) qui concerneront un certain nombre de questions, parmi lesquelles l'équité, la sécurité, la transparence, le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel, ainsi que la non-discrimination. Des questions politiques clés, telles que le contrôle des algorithmes d'apprentissage automatique biaisés, la garantie de la surveillance humaine et la mise en œuvre

cohérente de ces règles dans l'ensemble de l'Union, devront également être prises en considération alors que certains États membres, comme par exemple la [France](#) et l'[Allemagne](#), ont lancé leurs propres stratégies en matière d'IA.

En second lieu, l'émergence des technologies numériques a provoqué une [réflexion](#) sur la pertinence des règles actuelles de l'Union en matière **de sécurité et de responsabilité**, en particulier celles qui concernent les véhicules autonomes et les produits issus de l'internet des objets. Dès 2017, le Parlement [a demandé](#) la mise à jour des [règles en matière de responsabilité civile](#) afin de tenir compte de la mise au point de certaines fonctionnalités autonomes et cognitives dans les voitures et les robots. La Commission a annoncé un document d'orientation pour 2019, qui portera sur l'interprétation de la [directive sur la responsabilité du fait des produits](#) à la lumière des évolutions technologiques, afin de garantir la clarté juridique pour les consommateurs et les producteurs. Plus généralement, compte tenu des défis posés par les technologies numériques émergentes, les décideurs politiques devraient concentrer leur attention sur la détermination des [lacunes potentielles](#) des cadres de l'Union en matière de responsabilité et de sécurité, et de la meilleure manière de remédier à celles-ci.

En troisième lieu, dans notre environnement de plus en plus fondé sur les données, la capacité d'analyser celles-ci et d'en tirer des enseignements devient rapidement un élément essentiel pour le développement des entreprises et l'efficacité des gouvernements. **L'accès aux données numériques et la réutilisation de celles-ci**, notamment les données non personnelles et les données produites par des machines, constituent un [vecteur essentiel](#) de la transformation numérique dans de nombreux domaines (tels que les secteurs de la santé et des soins) ainsi que dans le secteur public. Le débat politique se poursuivra tout au long de l'année 2019 en vue d'adapter la législation de l'Union à ce nouveau paradigme, par exemple en ce qui concerne la [réutilisation des informations du secteur public](#) et le [partage de données du secteur privé](#). Une étape importante consistera à clarifier de nouveaux concepts juridiques tels que la «propriété des données» et la «portabilité des données». La Commission publiera également une [recommandation](#) sur un format de dossier de santé européen informatisé, en vue de promouvoir l'interopérabilité des systèmes de dossiers de santé informatisés et d'encourager la transformation numérique de la santé et des soins en Europe. En outre, les autorités de l'Union en matière de concurrence sont de plus en plus concernées par les défis que représente la numérisation pour la politique de concurrence, et renforceront sans aucun doute leur [contrôle](#) dans l'année à venir afin de prévenir les goulets d'étranglement de données ainsi que l'abus de pouvoir de marché par les plateformes numériques.

Cette troisième édition de la publication annuelle de l'EPRS vise à proposer un éclairage sur dix problématiques et domaines d'action susceptibles de figurer parmi les priorités politiques de l'Union européenne au cours de l'année à venir.

Les thèmes analysés sont les suivants: les perspectives du nouveau Parlement européen et de la nouvelle Commission européenne, la voie à suivre pour la prochaine Union des 27, le financement futur de l'Union, le processus de transformation numérique, l'intelligence artificielle et l'intelligence collective, la sécurité intérieure, les guerres commerciales, l'Afrique, l'électromobilité et les océans.

Publication du Service de recherche pour les députés
EPRS | Service de recherche du Parlement européen

Ce document a été préparé à l'attention des Membres et du personnel du Parlement européen comme documentation de référence pour les aider dans leur travail parlementaire. Le contenu du document est de la seule responsabilité de l'auteur et les avis qui y sont exprimés ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement.



PE 630.352
ISBN 978-92-846-4410-0
doi:10.2861/997